

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 JUILLET 2013

Sous la Présidence de Monsieur Christian ENTEM, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33 Date de la convocation : 18 septembre 2013

Présents : ENTEM Christian, LEGRAND Véronique, BRIDOUX Josyane, CAMPISANO Vincent, DEMARECAUX Cécile, REANT Philippe, KRZYKALA Guillaume, DABONNEVILLE Marina, STOBIECKI Jean-Pierre, MARIE Roger, MILETTO Anna-Maria, L'HOSTIS Florence, MASCLLET Robert, HIOLLE Christian, MARTINS Emilie, LOUCHE Marie-Françoise, , CANFIN Jacques, CHOTIN Jean-Michel, MASCLLET Johanne,

Absents excusés et représentés : DUMONT Andrée, DROUHARD Géraldine, WANNEPAIN Maurice, DUPONT Benjamin, MEUNIER Martine

Absents excusés et non représentés : POULAIN Daniel, CORDONNIER Daniel, WATRELOT HURET Laurène,

Absents non excusés et non représentés : BENSRIH Abdelaziz, HADJ ABDELKADER Fatima, VAN NIEUWENHUYSE Jean-François, LALART Stéphanie, JUPIN Corinne, CAPLIEZ Raymond,

Adopté à l'unanimité des 24 membres présents et représentés



REUNION ORDINAIRE DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 04 JUILLET 2013
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES	ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES	ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES
ENTEM Christian	X			
LEGRAND Véronique	X			
BRIDOUX Josyane	X			
CAMPISANO Vincent	X			
POULAIN Daniel	X			
DEMARECAUX Cécile	X	Pouvoir à A-Maria MILETTO Jusque pendant le point 7-1		
REANT Philippe		Pouvoir à Véronique LEGRAND		
KRZYKALA Guillaume	X			
DABONNEVILLE Marina	X	Pouvoir à Jean-Pierre STOBIECKI		
STOBIECKI Jean-Pierre	X			
CORDONNIER Daniel	X	Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
MARIE Roger	X			
WATRELOT-HURET Laurène	X	Jusqu'au point 5 puis pouvoir à Jean Pierre STOBIECKI		
MILETTO Anna- Maria	X			
BENSRIH Abdelaziz		Pouvoir à Vincent CAMPISANO		
DUMONT Andrée	X			
HADJ ABDELKADER Fatima	X	Arrivée au point 2-1		
DROUHARD Géraldine		Pouvoir à Marina DABONNEVILLE		
WANNEPAIN Maurice	X			
L'HOSTIS Florence		Pouvoir à Roger MARIE		
MASCLET Robert		Pouvoir à Daniel POULAIN		
HOLLE Christian	X			
MARTINS Emilie		Pouvoir à Christian ENTEM		
DUPONT Benjamin		Pouvoir à Guillaume KRZYKALA		
LOUCHE Marie-Françoise		Pouvoir à Josyane BRIDOUX		
MEUNIER Martine			X	
CANFIN Jacques	X			
CHOTIN Jean-Michel	X	Jusque le vote du point 7-1 puis pouvoir à Johanne MASCLET		
VAN NIEUWENHUYSE J-François	X	Jusqu'au vote du point IX-1		
LALART Stéphanie	X	Jusque le vote du point 7-1		
JUPIN Corinne	X	Jusque le vote du point 7-1		
MASCLET Johanne	X	Jusque le vote du point 7-1		
CAPLIEZ Raymond	X	Jusque le vote du point 7-1 puis pouvoir à		

CONSEIL MUNICIPAL DE SIN LE NOBLE DU 4 JUILLET 2013

M. LE MAIRE : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Je vais demander à la plus jeune d'entre nous de faire l'appel avant. Vas-y Laurène.

Mme WATRELOT HURET : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.
.../... (*appel*)

M. LE MAIRE : Merci Laurène. Le quorum étant atteint, la séance peut démarrer.
Vincent, tu as une déclaration à faire.

M. CAMPISANO : « Depuis plusieurs mois et surtout depuis le Conseil Municipal du 10 avril 2012, nous sommes quelques élus de la majorité PS à ne plus nous reconnaître dans la politique municipale.

Le malaise ressenti est tel que suite aux accumulations de maladresses et de fautes, de bon nombre de décisions prises de façon unilatérale dans la gestion municipale, qu'il ne nous est plus permis de continuer de la sorte, car nous ne nous sentons plus en phase avec les valeurs que nous avons toujours défendues.

Les signataires de cette déclaration ont décidé qu'à partir de ce jour, 4 juillet 2013, ils ne voteraient plus au nom du groupe « Parti Socialiste sinois » mais au nom du groupe « divers gauche » qui demeure dans la coalition de la gauche municipale.

La décision que nous prenons ce soir est le fruit d'une longue réflexion de chacun des signataires et d'une concertation commune. A compter de ce jour, je serai le responsable du Groupe « Divers gauche » et Marina Dabonneville en sera la porte-parole politique.

Je vous remercie ».

M. LE MAIRE : Bien. Pas d'autre déclaration ?

Mme MASCLET : Juste quelques questions, Monsieur Campisano, si...

M. CAMPISANO : Pas de questions, ce sera bien, car c'était plus la déclaration...

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer à l'approbation des différents PV. Rien ne vous empêche de vous voir à part, en dehors du conseil municipal.

Bien.

Le PV du Conseil Municipal du 26 mars. Avez-vous des remarques ?

Mme Mascllet.

Nous notons l'arrivée de Monsieur Roger Marie qui a pouvoir également pour Florence L'Hostis.

Mme MASCLET : Je vais parler juste de ces deux PV et je vous ferai part de notre vote par rapport à ces deux PV.

Nous sommes aujourd'hui le 4 juillet et vous nous proposez d'adopter les procès-verbaux des réunions de conseil, donc du 26 mars et du 9 avril, soit 3 mois et demi après la date de la première réunion.

Lors du dernier Conseil Municipal, le procès-verbal de la réunion précédente n'avait pas été rédigé, ce qui est surprenant.

Nous avons demandé d'en disposer pour nous permettre une lecture dans un délai convenable par rapport à la réunion.

Nous n'avons, une fois de plus, pas été entendus, et nous avons reçu le procès-verbal, il n'y a que quelques jours.

Vous le savez, depuis vos déclarations mensongères en conseil, une certaine défiance s'est installée et il nous sera donc impossible de voter un procès-verbal, 3 mois et demi après, et ce, d'autant plus qu'au cours de la réunion de conseil du 26 mars, il nous avait été très difficile de pouvoir nous exprimer, ce qui n'est pas mentionné.

Il est parfois fait mention dans certains procès-verbaux de rires ou d'applaudissements, alors pourquoi ici, n'a-t-il pas été fait mention du bruit fait par des adjoints qui tapaient sur la table pour ne pas laisser l'opposition s'exprimer ?

Pourquoi n'a-t-il pas été fait mention de certaines insultes lancées par ces mêmes personnes pendant nos interventions ?

Pour le second procès-verbal, celui du 9 avril 2013, nous sommes presque 3 mois après la tenue de la réunion. Au cours de ce conseil, Monsieur Campisano avait fait mention d'une déclaration de Monsieur Cordonnier. Il aurait été souhaitable que le départ de Monsieur Cordonnier du groupe, fasse l'objet d'une information en Conseil Municipal.

Voilà, nous notons, une fois de plus le manque de transparence et pour ces raisons, donc, nous voterons contre pour le premier PV et nous nous abstiendrons pour le second.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres observations sur ces deux PV ? Daniel.

M. CORDONNIER : Sur celui du 9 avril, j'avais demandé à Vincent Campisano de lire un communiqué. Celui-ci a été distribué mais il n'a pas été mis au procès-verbal. Donc, j'aimerais que cette déclaration soit ajoutée au procès-verbal du 9 avril. Eventuellement, je peux relire cette déclaration.

M. LE MAIRE : C'est bon, mais c'est vrai que cela a été distribué mais pas dit.

Donc, ce n'est pas dans le PV et il n'y a rien d'anormal dans ce PV.

Je rappelle qu'entre le 26 mars et le 9 avril, c'est quelques jours et il n'y a pas eu d'autre conseil municipal depuis le 9 avril, il n'y en a pas eu d'autre.

Donc, il est normal que vous ayez connaissance de ces PV lors de cette séance ou tout au moins, joints à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal du 4 juillet.

Je vais demander d'approuver ou pas ces deux PV en même temps, 26 mars et 9 avril 2013.

Qui est pour ?

Mme MASCLET : *Hors micro (demande à voter PV par PV).*

M. LE MAIRE : A ce moment-là, un par un !

Le 9 avril, qui est pour ?

28

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

3

3 Absentions.

Ok, cela nous fait bien 31 conseillers présents et représentés.

ADOPTE

M. LE MAIRE : Concernant le PV du 26 mars.

M. CORDONNIER : Si je comprends bien, mon communiqué n'est pas....

M. LE MAIRE : Il n'est pas au PV puisqu'il n'a pas été dit, il n'a pas été vu.

Il n'est pas au PV et il n'y a rien d'anormal à cela, Daniel. Tout à l'heure, vous aurez sur table une motion, elle est sur table et elle va être lue.

M. CORDONNIER : Je suis désolé, vous vous dites démocrate lors du Conseil Municipal de mars. Lors d'une question de Madame Masclat, je vois que la démocratie est de fait. Je suis désolé.

M. LE MAIRE : Nous votons un PV conforme à la séance du conseil municipal du 26 mars. Après, toutes les questions que vous pensez non démocratiques ou autre...

Je vous demande d'approuver le PV du 26 mars.

Qui est pour ? 28

Qui est contre ? 2

Qui s'abstient ? 1

ADOPTE

(Arrivée de Madame HADJ ABDELKADER)

M. LE MAIRE : Ensuite, une information concernant **le prix et la qualité du service assainissement.**

Là-dessus, c'est un rapport et nous allons l'afficher.

C'est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de 2011, sur l'assainissement et le réseau hydrographique de surface.

C'est un document qui est disponible pour tous.

Il n'y a rien de surprenant, ne vous étonnez pas que ce soit l'année 2011, puisque c'est toujours N-2. Nous sommes en 2013, c'est pratiquement N-2 et l'année prochaine, nous aurons le rapport annuel 2012.

Ce rapport fait part du service assainissement.

26 communes sont desservies par le réseau d'assainissement.

3 unités techniques, Douai, Sin le Noble, Arleux.

L'assainissement concerné par ce réseau, c'est 118 825 habitants. Nous pouvons peut-être afficher le graphique, juste en dessous.

Je résume, si vous voulez des détails, n'hésitez pas, le document est à votre disposition.

Les concessionnaires de 2011, vous les voyez, l'unité technique de Douai est assurée par SOGEA pour la partie unité de traitement.

L'unité de Sin le Noble par VEOLIA et l'unité d'Arleux par VEOLIA également.

Sachez que la fin de délégation de service public est tombée fin juin et redémarre avec un nouveau concessionnaire qui s'appelle Société des Eaux du Nord. A la fois, pour ces trois unités techniques et pour l'entretien des réseaux d'assainissement.

Si vous avez des questions sur ce service public d'assainissement, n'hésitez pas.

Je suis prêt à répondre en fonction des réponses apportées dans ce document.

Peut-être quelques détails sur l'unité technique de Sin. ?

9 stations de relèvement, refoulement, 35 déversoirs d'orage et 3 bassins de rétention des premières eaux pluviales.

Le volume d'eau traité par l'unité de Sin le Noble c'est 541 593 m³ d'eau par temps de pluie.

Avez-vous des questions ?

Personne ?

Ce n'est pas une délibération, c'est simplement une information. Ce dossier est consultable, par contre difficilement transférable par mail, compte tenu de son poids.

Vous pouvez l'avoir également sur une clé USB.

Une autre information qui concerne **la mise en place des comités de quartier.**

Vous avez tous cette fiche explicative.

Deux comités de quartier ont été mis en place, un aux Epis, un dans le quartier de La Montée.

Le comité de quartier de La Montée a été mis en place, pas plus tard qu'hier soir et celui des Epis, le 13 juin.

C'est une démarche de démocratie participative dans le cadre du projet de rénovation urbaine. C'était un engagement, et l'ANRU, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine exigeait également la création de ces deux comités de quartier qui bénéficient d'une rénovation urbaine.

Le comité de quartier des Epis a traité, le 13 juin, son premier ordre du jour, notamment sur le plan de circulation des Epis, pendant et après les travaux. Un travail sur « comment s'orienter dans son quartier » qui a été mené par les classes de CM1 de l'école Paul Cézanne, « la place du centre commercial Auchan dans le quartier » et ainsi que « l'image du quartier des Epis » à travers la ville mais à travers le Douaisis.

Ce comité de quartier a été constitué ce 13 juin.

Les fonctions assurées par certains d'entre eux sont celles de délégués, de secrétariat, d'animation et de coordination.

Le comité de quartier des Epis est composé aujourd'hui de 11 personnes et celui du quartier de la Montée, il y avait pratiquement 9 personnes.

Alors, un peu plus d'engouement sur la Montée, nous l'avons vu hier.

Sur le quartier des Epis, un peu moins, mais la présence est quand même significative. Sachez qu'aux Epis, nous avons pratiquement une réunion par mois suite à la rénovation urbaine.

Donc, nous nous voyons très souvent et très régulièrement mais ce comité de quartier a bien démarré le 13 juin au sein du quartier des Epis et il regroupe des représentants issus à la fois des collectifs, que ce soit des Salamandres, des Couronnes, mais également des maisons individuelles et du privé tels que les Alexia I, II, III et les anciennes Alexia IV, ce que nous appelions les « bonbons roses ».

Donc, un comité de quartier très représentatif de ce quartier ainsi que celui de La Montée.

Voilà, les prochains rendez-vous sont en octobre.

Avez-vous des questions sur ce comité de quartier ?

Madame Masclat ?

Mme MASCLAT : Est-ce que vous pouvez nous préciser, si elles jouent un rôle, les associations qui travaillent dans ces quartiers ?

Est-ce qu'elles sont associées à ces comités de quartier, comment cela se passe-t-il ?

Est-ce que vous pouvez nous rappeler comment sont désignées les personnes dans ces comités ?

M. LE MAIRE : Oui. Il y a eu un appel à candidature. Précédemment, il y a eu deux réunions avant la mise en place de ces comités. Deux réunions aux Epis, deux réunions à la Montée.

La première réunion consistait à présenter ce projet de création de comité de quartier.

Les grandes lignes, les personnes invitées, c'était une distribution toute boîte.

Les habitants des Epis ont tous reçu une invitation à cette première réunion et tous les habitants de La Montée et des abords de La Montée ont également reçu une invitation à cette première réunion.

Il y a un certain nombre d'habitants qui sont venus à cette première réunion, un certain nombre à la deuxième. C'est un acte volontaire, c'est-à-dire que chacun fait acte de candidature pour faire partie de ce comité avec un rôle qui peut être le fait d'être membre tout simplement de ce comité ou être délégué ou être animateur ou être coordinateur.

C'est vraiment du volontariat.

Les associations, certaines étaient présentes. En tout cas, elles étaient présentes soit à la première, soit à la deuxième réunion. Est-ce qu'il y a aujourd'hui des personnes du tissu associatif au sein de ce comité ? Oui, bien sûr, il y en a.

Et c'est un comité qui peut rassembler à la fois des associations mais à la fois aussi des habitants.

Mme MASCLET : Sur le mode de désignation. A partir du moment où vous avez eu ces candidatures, comment les personnes ont été désignées ?

M. LE MAIRE : Elles n'ont pas été désignées !

La ville n'a pas désigné ses candidats, ses membres du comité. Ce sont ces personnes qui se sont portées volontaires pour être membre du comité. Il n'y a pas eu de désignation, de co-optage, ou quoi que ce soit, d'où l'intérêt de ces comités de quartier qui représentent la population. Je peux vous dire que nous, nous n'intervenons en tant qu'élus, que si nous sommes sollicités par le comité.

Mme MASCLET : (hors micro) Pour les différentes missions, ils ont posé candidature ?

M. LE MAIRE : Ce sont eux qui ont posé acte de candidature. Un tel a dit, moi je veux être coordinateur, moi je veux être animateur ou moi je souhaite simplement être membre. Voilà, et ne pas tenir un rôle dans ce comité, si ce n'est qu'être membre.

Mme MASCLET : Je ne sais pas, si vous avez trop de personnes, vous avez dû faire des choix, je suppose ?

M. LE MAIRE : Non, pas du tout !

Vous auriez dû peut-être assister à ces réunions qui étaient publiques mais sachez qu'en aucun cas, la ville... Je dois vous dire que plusieurs élus étaient présents, nous ne nous sommes pas mêlés à ces réunions, si ce n'est moi-même d'introduire évidemment les raisons de ces comités de quartier et les attentes de ces comités de quartier.

En dehors de ça, nous ne nous sommes pas du tout mêlés de cette création. Ils ont décidé d'eux-mêmes qu'il fallait fonctionner comme ça !

Et nous sommes passés par un cabinet extérieur.

Mme MASCLET : Je pense notamment à une association des Epis, l'Apacer qui travaille un peu sur toutes ces thématiques, elle est associée cette association à ce travail ?

M. LE MAIRE : Non. En tant qu'association, non. Mais c'est son choix.

Après peut-être, qu'il y a des membres parmi ce comité qui font partie de l'Apacer, je ne sais pas mais je ne connais pas tous les membres.

Vous avez peut-être la réponse, mais c'est public, c'est une réunion publique et lorsque ce comité de quartier va se réunir, cela restera une réunion publique comme ici. Mais je rappelle, aucun co-optage, aucune désignation de la part de la ville, nous ne nous sommes pas du tout mêlés de cette proposition.

Voilà, nous avons pris acte du mode de fonctionnement, c'est tout !

Mme MASCLET : Là, je lis sur le document que vous vous avez....

M. LE MAIRE : Je ne sais pas ce que vous cherchez mais...

Mme MASCLET : Je pose juste des questions, Monsieur le Maire, je ne vois pas ce qu'il y a de problématique.

Vous dites que le comité de quartier des Epis, est composé de 11 personnes.

Est-ce qu'il y a une représentativité de toute la population ?

M. LE MAIRE : Je viens de vous le dire. Aux Epis, il y a des gens dans ce comité qui sont issus des Salamandres, des Couronnes, de Maisons individuelles, des Alexia, c'est-à-dire les grandes

tours et des anciennes tours Alexia, ce que nous appelons les « Bonbons roses » qui sont devenues privées.

Donc, il y a des copropriétaires, il y a des locataires, il y a des propriétaires issus de ces différents secteurs du quartier des Epis. Il n'y a personne d'Auchan, je ne crois pas de mémoire.

Mais c'est un acte volontaire, voilà !

Je trouve qu'il n'y a pas mieux que ces comités de quartier, mais je répète, nous n'interviendrons que si nous sommes sollicités.

L'ordre du jour, c'est eux qui le construisent. L'ordre du jour que je viens de citer pour les Epis, c'est eux qui l'ont construit.

Pour la Montée, je vais vous le donner également, c'est eux qui le construisent à la deuxième réunion, donc ça s'est passé hier à la maison de quartier Mandela.

L'ordre du jour qui émanait de la précédente réunion :

- Mise en place du comité de quartier,
- point sur les candidatures reçues pour la composition du Bureau,
- vote et approbation des membres du bureau par l'assemblée présente,
- plan de réfection des routes de Sin le Noble,
- circulation à la Montée ;

Ce sont les thématiques qui étaient mises à l'ordre du jour pour hier :

- travaux, entretien des servitudes,
- sécurité, aménagement et solutions possibles ?
- la vie associative du quartier
- et positionnement d'une prochaine date pour ce comité de quartier.

Ce sont eux qui ont construit l'ordre du jour, ce sont eux qui étaient volontaires, libre à chacun.

Effectivement Guillaume, le cabinet c'est EXTRA MUROS, qui travaille déjà pour notre projet de rénovation urbaine et qui va suivre ces deux comités de quartier jusqu'à la fin de l'année.

Cela permettra de bien roder ces deux comités de quartier mais ce sont eux qui pilotent. Nous, nous sommes là, on nous pose des questions, nous répondons !

Et suivant les thématiques abordées à l'ordre du jour, ils solliciteront le Maire pourquoi pas ou tel adjoint suivant les questions. C'est l'intérêt de ces comités qui restent publics.

D'autres questions sur ces deux comités de quartier ?

En tout cas, je peux vous dire que ce soit aux Epis ou que ce soit hier à La Montée, ceux qui étaient là, apprécient ce mode de fonctionnement.

II – Affaires financières

2.1 – Décision modificative n°1

M. LE MAIRE : Je vous propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour. Les affaires financières.

En l'absence de Philippe Reant...

Mme MASCLET : Excusez-moi, je reviens un peu en arrière. Tout à l'heure, vous nous avez parlé de création de groupes.

Nous pourrions connaître qui fait partie du Groupe, que vous ?

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris.

Mme MASCLET : Les membres du groupe ?

M. LE MAIRE : Ecoutez...

Mme MASCLET : Savoir s'il y avait juste vous deux, c'est tout !

M. LE MAIRE : Bien. Je veux bien que nous revenions sur des points en arrière mais pas si lointains.

Décision modificative n°1.

C'est la première depuis le vote du budget primitif 2013.

Il vous est proposé de faire un jeu d'écritures. Vous avez le détail sur votre document.

Il s'agit de 3 545 € pour la création du plan parcellaire, place du cirque, par le géomètre.

Ensuite, le remplacement de la porte du nouveau chalet du Vivier, 665 €.

Le branchement eau potable, la maison rue Gounod et la clôture de la friche rue Carnot, ce que nous appelons la friche Saint Denis d'ailleurs, pour 4 255 €.

Suite à la vente de l'immeuble de l'ancien kiné, afin d'éviter effectivement une certaine aisance de la part des locataires, nous avons clôturé notre terrain.

Avez-vous des questions sur cette décision modificative ?

Bien sûr, un équilibre entre les recettes et les dépenses.

Aucune.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ? 2

ADOPTE

2.2 – Fonds de concours de la CAD 2013

M. LE MAIRE : Deuxième point concernant les Finances, Fonds de concours de la CAD.

Notre fonds de concours attribué par la CAD à la ville de Sin le Noble se monte à 164 016 €, depuis peut-être deux ans, peut-être moins. Donc, nous utilisons ces fonds de concours en fonctionnement.

Il vous est proposé de fournir à la CAD des factures concernant l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de traitement des eaux et de climatisation des bâtiments communaux et de la piscine de Sin le Noble, pour une dépense prévisionnelle de 354 994 € TTC et plusieurs contrats de maintenance de systèmes et de matériels informatiques pour un montant de 19 451,75 €.

Cela nous permettra de justifier cet appel de fonds de concours pour un montant de 164 016 € à la CAD.

Y a-t-il des questions sur ces fonds de concours ?

Pour l'ensemble des communes, cela représente, j'avais noté, 528 000 € pour l'ensemble des 35 communes du Douaisis, les fonds de concours aux communes budgétisés en 2013.

Mais tout le monde ne fait pas appel à ces fonds de concours.

Très bien, je peux passer au vote, il n'y a pas de question.

Qui est pour ? 29

Qui est contre ?

Abstention ? 3.

3 abstentions pour l'appel à ces fonds de concours.

ADOPTE

2.3 – Dispositif GIRZOM

M. LE MAIRE : Toujours dans les affaires financières. Donc là, il s'agit d'un dispositif GIRZOM qui veut dire Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières.

Et là, il s'agit en fait d'un projet de rénovation d'une partie de la Rue Jules Guesde, c'est celle qui boucle les chalets des Houillères et pour un linéaire de 160 mètres.

Le coût estimé de cette rénovation de voirie est de 150 000 €.

Bien sûr, il vous est demandé de délibérer sur ce dispositif et ces travaux ne seront réalisés que si nous avons 100 % des subventions GIRZOM.

Si le GIRZOM ne met rien, la ville ne fera rien, bien sûr. Je rappelle que c'est une voie privée de la SOGINORPA.

Nous pouvons peut-être voir afficher, effectivement, le plan.

Vous voyez cette boucle, ce fer à cheval. Nous voyons bien dans la rue Jules Guesde, dans la première partie de la rue Jules Guesde, en venant de la route départementale qui est en sens unique.

Voilà, donc 160 mètres et si nous avons, évidemment, les crédits en conséquence.

Si le GIRZOM n'a pas les crédits, nous ne ferons pas ces travaux.

Si nous faisons les travaux, bien sûr la voirie sera rétrocédée à la ville.

Jean-Michel ?

M. CHOTIN : Je voulais simplement dire que cela fait une éternité qu'ils attendent. Il reste 160 mètres à faire, ce n'est quand même pas le bout du monde. C'est vrai que si le GIRZOM ne nous est pas accordé, nous n'avancerons pas les 150 000 € non plus !

M. LE MAIRE : Non. Absolument pas ! Oui. Nous attendons bien une décision du GIRZOM qu'ils valident, effectivement et qu'ils nous fassent part de ce crédit...

M. CHOTIN : Nous sommes seuls là-dessus ? La SOGINORPA n'y travaille pas non plus ? C'est nous qui prenons l'initiative... ?

M. LE MAIRE : Sur la Rue Jules Guesde ?

Oui, c'est le GIRZOM, il n'y a pas d'autre partenaire. C'est vraiment une voie privée.

Ils ne sont pas sûrs d'avoir les crédits en 2014, mais nous avons été incités par l'Etat à les demander.

Il y a 8 chalets pour votre information dont 5 sont privés, et 3 appartiennent à la SOGINORPA. Et les 3 maisons les plus proches de la rue Jules Guesde sont déjà raccordées au réseau d'assainissement de la ville.

Bien. Il vous est simplement proposé de délibérer de principe sur cette demande, dans le cas où le GIRZOM dirait oui, nous accorde les crédits, nous faisons.

C'est clair pour ces 160 mètres de linéaire, rue Jules Guesde ?

Pas de question ?

Oui, Madame Mascllet ?

Mme MASCLET : Juste pour dire que nous nous abstenons habituellement sur tout ce qui relève des affaires financières mais là, exceptionnellement, nous serons favorables.

M. LE MAIRE : Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Tout le monde est pour.

M. LE MAIRE : Une information, en cas d'accord du GIRZOM, nous aurions une avance de 80 % et les 20 % restant à la fin des travaux.

La durée des travaux est prévue entre 1 et 2 mois.

ADOPTE A L'UNANIMITE

V – JEUNESSE ET SPORTS

5.1 – Convention de mutualisation de moyens entre les villes de Sin le Noble et d'Auby

M. CAMPISANO : Bonsoir à tous, de nouveau.

Une convention de mutualisation de moyens entre les villes de Sin le Noble et d'Auby.

La ville d'Auby a décidé de procéder à la fermeture de sa piscine Tournesol pour permettre des travaux lourds de réhabilitation en un outil aquatique de qualité, nécessitant 18 mois de travaux.

De ce fait, elle est amenée à chercher un réemploi judicieux de son personnel pendant la durée des travaux. Par ailleurs, pendant les temps de travaux, elle souhaite que les écoles, les clubs (club nautique et club de plongée) et les activités de loisirs puissent être accueillis au sein de la piscine de Sin le Noble. La ville de Sin le Noble devait, suite au départ en retraite de son responsable du service des Sports et à la nomination de Monsieur Philippe Delcourt à ce poste, recruter un nouveau maître-nageur.

Croisant le souci qu'Auby avait de trouver un lieu d'accueil de ses activités aquatiques et de confier à son agent des tâches conformes à son métier, la ville de Sin le Noble et la ville d'Auby ont décidé de mutualiser leurs moyens.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la commune d'Auby une convention de mutualisation de moyens entre les deux villes aux termes de laquelle Sin le Noble accepte de recevoir les activités aquatiques d'Auby dans la limite de ses capacités et Auby permet à son maître-nageur, de travailler sur le site de Sin le Noble, avec son accord.

Donc pour donner des explications supplémentaires, nous avons les maîtres-nageurs, Philippe Delcourt étant venu au service des sports, évidemment, il manquait un maître-nageur.

Philippe Delcourt de temps en temps venait en aide, nous appelions des maîtres-plongeurs en rescousse, également maîtres-nageurs et il est tombé que la ville d'Auby, devant refaire absolument toute sa piscine, devait déplacer son personnel au service technique et donc c'était très embêtant.

Nous étions à la recherche de maîtres-nageurs, ils étaient à la recherche d'endroits où mettre leurs enfants. Nous nous sommes vus plusieurs fois et nous avons convenu que leurs maîtres-nageurs pouvaient venir chez nous et nous accueillerons leurs enfants gracieusement.

Au départ, le but principal était les écoles. Donc les enfants et les écoles qui venaient à la piscine. Sauf qu'ils ont prétendu qu'il y avait $\frac{3}{4}$ d'heure de voyage, de transport aller et $\frac{3}{4}$ d'heure au retour et ils se sont focalisés plus sur les deux clubs nautiques de plongée et de course.

Donc ça s'est bien passé.

Finalement, ils mettent à notre disposition un maître-nageur pendant 18 mois, ce qui permet de nous soulager financièrement et nous accueillons les enfants, donc nous faisons un geste qui, je pense, est fort de courtoisie et en même temps, un jour, si nous sommes en difficulté, Auby saura reconnaître aussi notre disponibilité.

Voilà, c'était l'explication.

M. LE MAIRE : Madame Jupin ?

Mme JUPIN : Oui, juste une petite question. Nous savons déjà juste que pour la ville de Sin le Noble, les créneaux sont déjà très restreints. Vous allez arriver à

M. LE MAIRE : Le fait, qu'il y a un maître-nageur supplémentaire...

Mme JUPIN : Sur la journée, quand il y a déjà toutes les écoles sinoises qui participent, la capacité au niveau de la piscine et du nombre d'élèves et de classes supplémentaires qui vont venir par rapport à Sin le Noble, est ce que cela sera gérable ?

M. CAMPISANO : En fait, nous pouvons prendre beaucoup plus de monde que l'on a ! Tout ce qui nous manque, ce sont les maîtres-nageurs. Les élèves pourraient tous venir et les écoles pourraient avec le même maître-nageur multiplier la piscine. Sauf qu'il nous manque les maîtres-nageurs.

Il faut un maître-nageur pour 12 enfants et en ayant les maîtres-nageurs, les nôtres plus celui d'Auby, nous avons la possibilité de faire venir les écoles de manière plus fréquente. Parce qu'une fois que les élèves sont venus une heure, il reste l'autre heure, etc., durant toute la journée, donc, les enfants pouvaient venir sauf qu'il nous manque les maîtres-nageurs. Ce n'est pas encombré. Donc, tous les mois, nous recevons 3 500 personnes à la piscine, mais ce n'est pas beaucoup. La capacité de Sin le Noble est plus importante. Tout ce qui nous manque ce sont les maîtres-nageurs.

Mme LEGRAND : Bonsoir. En fait, il y a aussi les créneaux du collège. Le collège n'a pas utilisé tous ses créneaux et donc effectivement, il y avait des créneaux disponibles qui permettent aux enfants d'Auby de venir utiliser la piscine de Sin le Noble.

M. LE MAIRE : Mais cela a été fait, effectivement, en toute maîtrise des créneaux.

M. CAMPISANO : Nous n'avons absolument rien à payer, ils prennent tout en charge, les transports, la venue des enfants.

Nous, ce que nous ne faisons pas, c'est de faire payer l'enfant. Nous accueillons l'enfant gracieusement parce qu'ils mettent à notre disposition un salaire de maître-nageur pendant 18 mois. Donc, ce n'est pas rien.

Mme JUPIN : Mais par contre, que les enfants ne paient pas, c'est tout à fait normal, mais les clubs ?

Ils viennent aussi gratuitement à Sin ?

M. CAMPISANO : Eux, ils s'entraînent 1 heure et demie. Donc pendant l'heure et demie où ils sont là, ils ont leur propre maître-nageur donc cela ne coûte rien ! C'est leur propre maître-nageur.

C'est un excellent partenariat, sincèrement, nous ne pouvions pas trouver mieux et c'est tombé à de bonnes aubaines que nous ayons eu en même temps le manque de maîtres-nageurs et en même temps, le besoin d'Auby.

Et donc, les gens de Lauwin-Planque et de Lambres les Douai qui venaient à la piscine d'Auby sont sans piscine.

M. LE MAIRE : Oui, ceux qui sont pénalisés ce sont les élèves d'Auby finalement puisqu'ils refusent de venir à la piscine de Sin le Noble.

Madame Masclat et Roger Marie ?

M. MARIE : C'est juste pour dire que je suis très content que nous fassions cela et que nous aidions ceux qui ont besoin d'être aidés et qu'en retour, d'autres puissent nous aider, à l'occasion. Nous verrons bien.

Mais, justement, moi, je trouve que cela donne une idée de ce qui serait possible, si nous raisonnions globalement au niveau de la communauté d'agglomération. Cela fait longtemps que je le dis mais si nous raisonnions au niveau de tout le bassin d'habitat dans lequel nous sommes, les nouveaux bâtiments, les nouvelles piscines, nous les placerions là où cela arrange tout le monde, pas forcément loin mais nous aurions des piscines bien réparties.

Nous ne serions pas dans une compétition comme il y a en ce moment entre toutes les communes pour que chacun ait sa piscine, chacun son centre multimédia, chacun son foyer, je ne sais quoi... Enfin, bref, c'est une absurdité. Nous dépensons beaucoup d'argent bêtement, alors que nous pourrions être au service de la population de façon beaucoup plus rationnelle.

Donc, voilà, cela donne une idée de ce qui serait possible. D'ailleurs, effectivement, si nous nous plaçons du point de vue des élèves d'Auby, ce n'est pas forcément le plus simple de venir à Sin le Noble, il y aurait peut-être plus près, à Douai, par exemple. Donc, nous devrions pouvoir faire cela ! Alors, pourquoi, nous ne pouvons pas le faire ?

Pourquoi, est ce que nous en venons seulement à cette solution-là quand nous avons besoin les uns des autres ? Eh bien, je vous laisse réfléchir là-dessus !

M. LE MAIRE : Effectivement, la question s'est posée sur les piscines y compris celle de Sin le Noble, lorsque le projet de centre aquatique a été abordé, ce centre aquatique communautaire.

C'est une des questions, effectivement que j'ai abordée.

C'est vrai que pour une piscine, par exemple Auby, le montant de sa rénovation, c'est 4,5 M€, une piscine Tournesol. Cela veut dire qu'ils utilisent en partie déjà l'installation existante, notamment les bassins, ils modifient, ils rajoutent un bassin et ils remettent un couvercle.

Cela se monte quand même à 4,5 M€. Pour les piscines Tournesol, aujourd'hui qui, sont réhabilitées puisque le bassin reste correct, c'est entre 3 et 5 millions.

Ce sont les tarifs aujourd'hui appliqués pour ces piscines Tournesol. Mais c'est une vraie réflexion. Nous, le centre aquatique, qui va être construit sur le territoire de Sin, ne pourra pas absorber toutes les demandes des 35 communes du territoire, c'est sûr et certain !

Donc, forcément, la population, quand je dis la population, les écoles, les clubs ont besoin de piscines satellites comme celle d'Auby, comme celle de Waziers, comme celle de Sin, comme celle d'Arleux, je crois, comme celle de Douai.

M. CAMPISANO : J'en profite pour dire que le centre aquatique ne fait pas éliminer la piscine de Sin le Noble. Beaucoup me disent que quand il y aura le centre aquatique, il n'y aura plus de piscine, c'est faux ! Nous ne sommes pas du tout dessus.

Mme BRIDOUX : Il y a un élément dont il faut tenir compte, c'est que sur le temps scolaire, l'apprentissage de la natation, la durée du transport est essentielle.

C'est-à-dire que pour faire une activité d'une demi-heure, je vais dire ou $\frac{3}{4}$ d'heure, si vous avez autant de transport et c'est aussi le frein pour les élèves d'Auby. il y en a qui ne viendront pas, il y a des enseignants qui ne souhaiteront pas venir parce que le temps de transport est trop long. Ils partiraient une matinée pour quelques 30 minutes ou 45 minutes de sport.

Ce que tu dis est vrai pour beaucoup de choses, mais cet exemple-là pose des problèmes sur le temps de transport.

M. CHOTIN : J'espère que j'ai bien lu. Ok, pour la mutualisation, nous en faisons l'activité mais la ville d'Auby, elle met Monsieur Taffin à notre service. Nous, nous mettons Monsieur Delcourt, c'est ça ?

M. LE MAIRE : Non, non !

M. CHOTIN : Oui, l'activité tenue par Monsieur Delcourt à la piscine c'est terminé. Monsieur Taffin va prendre le relais et nous n'en aurons pas de plus qu'avant !

M. CAMPISANO : Nous devons recruter quelqu'un.
Obligatoirement, la loi nous oblige à remplacer Monsieur Delcourt. Pendant 18 mois, nous ne sommes pas obligés de le remplacer parce qu'Auby nous le met à disposition.

M. CHOTIN : Donc, tu n'auras pas plus de personnel pour augmenter l'activité.

M. CAMPISANO : Oui, c'est ce que je disais mais pour avoir plus....

M. CHOTIN : Non, tu n'as pas répondu ça !

M. CAMPISANO : Je réponds que s'il y a des maîtres-nageurs qui sont....

M. CHOTIN : Non 1. Il n'y a personne en plus.

M. CAMPISANO : Pour l'instant, les maîtres-nageurs des environs, donnent....

M. CHOTIN : Il n'y a personne en plus, pendant 18 mois. Qu'est-ce que nous faisons après 18 mois ?

M. CAMPISANO : Je reprends. Pendant les 18 mois et pendant toute l'activité, il y a d'autres maîtres-nageurs qui sont dans les environs et qui sont recrutés pendant la période des maîtres-nageurs, qui sont diplômés d'Etat et qui viennent également. C'est pour cela que nous pouvons multiplier. Monsieur Delcourt, pour l'instant est remplacé par Monsieur Taffin d'Auby, gracieusement !

Cela nous donne un délai de 18 mois, pour nous, quand même !

M. CHOTIN : Oui mais cela ne change rien à la situation d'avant le départ de Monsieur Delcourt, c'est ce que je veux te dire. Je ne sais pas comment tu vas t'en sortir.

M. LE MAIRE : Par contre, je demanderais aux personnes... au public, excusez-moi, de ne pas forcément se mettre derrière les élus, plutôt de se mettre sur l'autre porte. Vous remerciant par avance. Je crois que nous ne saurons pas mettre un nombre de chaises suffisant...

Oui, Jean-Michel, je crois qu'il faut reprendre texto la convention.

L'article 3, c'est bien en contrepartie de cette mise à disposition gratuite, donc de Monsieur Taffin, que la ville de Sin le Noble s'engage à accueillir gratuitement pendant toute la durée de la convention, c'est-à-dire 18 mois, les scolaires, groupes de jeunes en accueil, etc, etc... et si Monsieur Taffin, venait à prendre des congés ou il peut être malade ou il peut s'absenter, la ville d'Auby s'engage à remplacer Monsieur Taffin.

Ce n'est pas la ville de Sin le Noble qui remplacera Monsieur Taffin, c'est bien la ville d'Auby.

Mais ceci dit, et c'est pour ça que cet accord est intéressant sur deux aspects, il est intéressant pour la ville d'Auby puisqu'évidemment, ils ont de quoi se rabattre sur la piscine de Sin le Noble et la ville de Sin le Noble s'y retrouve puisque Monsieur Delcourt, qu'il était prévu de remplacer bien sûr, parce qu'une piscine qui fonctionne avec un seul maître-nageur diplômé, cela ne peut pas aller.

Et donc, par exemple, il nous est arrivé de faire appel à de la vacation, pour assurer le fonctionnement de notre piscine.

Cet accord est valable 18 mois. Après 18 mois, bien sûr, nous recruterons un maître-nageur qui est indispensable pour assurer la surveillance du bassin.

M. CHOTIN : Cela n'augmentera pas notre capacité de l'activité, ce n'est pas vrai.

M. CAMPISANO : Pendant les compétitions, quand il y a des compétitions, Monsieur Delcourt va à la piscine parce qu'il est toujours maître-nageur, donc il se détache d'ici et il va également à la piscine, aider.

M. CHOTIN : Oui, c'est que je n'arrête pas de dire depuis tout à l'heure.

M. LE MAIRE : Notre piscine respecte strictement la réglementation, voilà !

M. CHOTIN : Il fallait préciser que Monsieur Delcourt continue à faire le maître-nageur.

M. LE MAIRE : D'autres remarques sur cette convention avec Auby ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Vote à l'unanimité.

Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

VII – TRAVAUX DE VOIRIE – URBANISME – BATIMENTS

7.1 - Enquête publique relative aux demandes présentées par la SCI DEP Sin le Noble en vue d'obtenir l'autorisation de construire une plateforme logistique et par la Sté SIMASTOCK en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter la dite plateforme sur le territoire de Sin le Noble – avis du Conseil

M. LE MAIRE : Ce point concerne la demande d'autorisation de construction et d'exploitation de la plateforme logistique déposée par la SCI DEP Sin le Noble et dont l'exploitation serait assurée par la société SIMASTOCK.

M. STOBIECKI : Une première annonce a été faite de cette future implantation au bureau du 21 août 2012. Ensuite au conseil municipal de septembre, en 2012, une nouvelle information a été faite. Aux vœux du 20 janvier 2013, Monsieur le Maire a annoncé la possibilité d'une future implantation. Ce n'est pas de GIFI dont on parlait à l'époque, mais de la « plateforme Bils », donc une information préalable.

Une enquête publique a été faite, à la demande de la ville, le 22 mars 2013 et elle s'est déroulée du 21 mai au 21 juin 2013.

Entre-deux, il y a eu la réunion publique qui a eu lieu Salle Martel le 12 juin 2013, pour information publique.

L'enquête publique avait pour objet une demande d'autorisation d'exploiter un entrepôt de matières combustibles et l'impact sur l'environnement, donc soumise à autorisation en raison des liquides inflammables. Ce sont les mêmes que vous pouvez trouver autour d'Auchan, les parfums, l'essence de térébenthine, ainsi de suite, l'allumage pour barbecue, le charbon de bois, etc.. Les solides, les matériaux combustibles je viens de le dire, l'alcool, etc ..., qui pourraient être stockés dans cet entrepôt, du gaz s'il y en avait, une installation des combustibles, type coque, houille et compagnie, il y a un atelier de charge pour accumulateur, globalement pour charger les batteries.

- La présentation du projet : le projet s'installe sur un vieux site industriel qui était la centrale thermique. Une ancienne centrale thermique qui a arrêté d'être exploitée en 1970, partiellement exploitée depuis 1985 par la société Bils Deroo, entrepôt de camions, déchets divers, pneus.

La superficie est de 26 ha environ.

Les bâtiments à construire se situeraient sur environ 13 ha, ce qui veut dire 13 cellules d'entreposage, inférieures à 6 000 m² environ par cellule, sur deux lignes parallèles. Vous avez une vue dans votre dossier.

Une surface de stockage de 71 500 m² sur une hauteur de 11,50 m maximum.

Il y aurait, en outre, des bureaux et des locaux sociaux, des locaux techniques, chaudière, pompe du réseau d'extinction automatique, des voiries et des aires de manœuvre sur le site.

Le reste du terrain serait des espaces verts engazonnés plus des bassins utiles au fonctionnement du site.

- L'impact sur l'environnement, paysage : actuellement, ce site et je l'ai dit précédemment, est un stationnement de poids lourds ; il ne favorise pas aujourd'hui l'apparition d'espèces sauvages sur le site. Cette activité était encore beaucoup plus conséquente avant le licenciement et la réduction d'exploitation du site Bils Deroo, qui a eu lieu les mois précédents.

Que trouve-t-on comme espèces sauvages sur ce site, hormis du petit gibier, lapins, lièvres, perdrix ? Rien d'autre d'extraordinaire sauf, peut être de temps en temps, un passage de sanglier ou d'autres bêtes.

La proximité de la rocade, il faut être honnête, ne facilite pas l'attrait pour la faune.

Pas d'espèce végétale protégée, que des espèces végétales, aujourd'hui, communes. De l'aubépine, de la potentille, des saules, des peupliers, des arbres typiques de la région.

Le site naturel le plus proche est environ à 4,5 km du site de Bils, donc absence d'incidence sur ce site naturel.

Il y aura 13 ha d'espaces verts ; aujourd'hui, aussi, un supplément de plantation d'espèces locales, l'aménagement de bassins. L'espace boisé à l'est est maintenu, on n'y touche pas ; des talus seront élevés pour empêcher la vue du Vivier sur le site nouvellement créé et, sur le côté des habitations, des talus seront aussi relevés pour empêcher une vue globale sur les habitations, mais aussi pour protéger du bruit. Ils seront arborés.

Le sol est aujourd'hui pollué. Il y a des hydrocarbures, ce serait dû à l'exploitation précédente. Le passage de la houille au fuel de la centrale thermique a induit des pertes d'hydrocarbures, etc. C'est inhérent à cette zone d'activité.

Mais aujourd'hui, ce sol peut être exploité, il peut y avoir une exploitation industrielle sur ce sol, la cellule va être bétonnée, donc la pollution n'est pas conséquente pour la future exploitation.

- L'eau : il n'y aura pas de rejet d'eaux usées, industrielles. Ce site n'est pas industriel donc pas d'eaux usées à rejeter.

Les eaux pluviales seront retenues dans plusieurs bassins, je l'ai dit, créés, étanches, avant de rejoindre le Bouchard.

Le bassin de rétention sera équipé d'un dispositif séparateur d'hydrocarbure. En cas d'accident, pour empêcher les hydrocarbures d'arriver dans le Bouchard, il y aura un système pour récupérer ces hydrocarbures.

Pour la cellule des produits dangereux, elle sera pourvue d'un bassin spécifique, étanche, au cas où un incident pourrait arriver, que l'eau ne s'échappe pas de la cellule et reste dans un bassin totalement étanche.

Donc, récupération des eaux de pluies pour les sanitaires et l'entretien des locaux.

Il y aura une importante toiture.

- Les risques incendies : la cellule à produits dangereux sera cloisonnée par trois murs intérieurs avec une résistance au feu supérieure aux normes exigées aujourd'hui ; donc la cellule sera séparée en trois par des murs anti-feu à des normes de résistance de 2 heures et la construction aura des normes supérieures à ce qu'exige aujourd'hui la législation.
- Santé et risques sur l'air, le bruit, les déchets : l'air, l'activité ne sera pas génératrice de rejets atmosphériques.

Les déchets seront éliminés par les filières aujourd'hui existantes, comme cela se fait aujourd'hui, par exemple quand on récupère des encombrants, il y a des filières spécialisées pour le métal, le bois, etc. Les déchets de ce site seront recyclés dans ces mêmes filières.

Le bruit, là comme l'activité n'est pas encore en cours, le bruit sera évalué en cours d'exploitation.

- Les déplacements : l'impact des déplacements des camions.
Aujourd'hui, c'est 145 poids lourds/jour et 250 véhicules légers par jour.
Je vous signale quand même, qu'il y a trois entrées dont deux seront effectives. On pourrait aussi accéder, pour les VL, par la rue Ferrer, la rue actuelle et l'impact aujourd'hui, d'après les calculs sera limité à un accroissement entre 1,7 % et 4,7 % du trafic actuel. Donc une légère augmentation du trafic.
- Sécurisation du site : le site sera éclairé dans tous les coins pour permettre des exploitations vidéo. Les bâtiments en façade auront 12,80 m et 14,80 m pour les plus hauts. Ils seront lisses et cela ne permettra pas l'escalade.
Des caméras seront sur les trois entrées, plus l'intérieur. Les entrées sont rue de Loffre, rue Ferrer et la nouvelle entrée qui sera créée au rond point Croizat. Donc, il aura 3 entrées, plus des détections d'ouverture et des détecteurs de présence sur le site. Les parkings seront sous vidéo protection, les quais de déchargement et le site sera entièrement clôturé.
- L'impact pour la ville : une création d'emploi, nous pouvons compter sans être trop optimistes sur une centaine de créations d'emploi. Si on parle d'une délocalisation de parcelle, de GIFI, ce que Bilis fait pour GIFI aujourd'hui, à Lauwin Planque, quelques personnes de Lauwin Planque pourraient arriver à Sin le Noble, mais on pourrait encore créer une centaine de postes.
C'est une taxe qui nous arriverait, d'environ 800 000 € pour la ville. Ce qui veut dire que contre 1 point d'augmentation d'impôt à 40 000 €, il faudrait que l'on augmente les impôts de 20 points pour arriver à cette taxe.

Je vous signale quand même que la zone du Luc ramène plus de 1M€ à la ville de Dechy, avec des nuisances aussi de circulation. Aujourd'hui tout arrive aux Epis, on sait ce que ça veut dire d'arriver sur la rocade, certains jours il faut être kamikaze pour arriver à la rocade, je vous garantis qu'il faut être kamikaze !

Notre ville a besoin d'être réindustrialisée. Rappelez-vous quand même ce qu'était notre ville. On a perdu les puits de mine, on a perdu Wibaux, les Coops, la brasserie la Prolétarienne. On a perdu un commerce important. Je me rappelle, puisque je vis à Sin le Noble depuis plus de 42 ans, quand j'habitais rue Ghesquière, il y avait un boucher, un boulanger, de tout, bistrot... Aujourd'hui, c'est un désert économique.

Donc, je dis que pour notre ville aujourd'hui, c'est un pari pour l'avenir, la création d'activité. C'est vrai que c'est un pari, mais je crois que si aujourd'hui on arrive à réindustrialiser ce site, demain nous pourrions sur la zone éco-entreprise des Epis, du Raquet, aussi attirer d'autres types d'entreprises.

Quel peut être notre avenir aujourd'hui, si on est la Belle au Bois Dormant ?

Si rien ne bouge, rien ne change, si nous restons tel que. Aurons-nous encore une ville demain, attirante ?

Est-ce que nous pouvons encore, aujourd'hui, attirer des jeunes si nous n'offrons rien, aucun emploi ?

Je veux dire qu'aujourd'hui nous faisons un pari pour l'avenir et moi, je crois que ce pari, il faut le risquer.

Je vais vous demander de formuler un avis favorable à la délibération, car je crois qu'aujourd'hui, écoutez, nous ne travaillons pas que pour nous, nous travaillons pour nos enfants et nos petits enfants, pour demain. Nous travaillons pour cette ville.

Nous avons besoin, aujourd'hui, de revitaliser cette ville où je vous rappelle que jusqu'à aujourd'hui, il n'existait aucune zone d'activité, aucune !

Moi, je souhaite que vous émettiez un avis favorable à cette implantation.

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole aux élus du conseil municipal, je propose de passer en revue la présentation qui a été faite le mercredi 12 juin, lors de la réunion publique, organisée par le commissaire enquêteur.

Vous retrouvez des données qui ont été dites par Jean Pierre Stobiecki.

74 050 m² d'entrepôt.

L'activité du site : marchandises en vrac, containers, palettes, articles de grande consommation, sous produit, pièces automobiles, jouets, bricolage, etc.

Quand nous lisons ça, je peux vous assurer que ce n'est pas un site SEVESO, pas du tout, ni un PPRT comme peut l'être Air Liquide, une activité présentant des risques technologiques.

L'emprise du terrain : il fait 262 000 m², le terrain concerné par cet aménagement.

La surface : 74 000 m².

En zone extérieure, cela représente 58 000 m² et il reste 129 000 presque 130 000 m² d'espaces verts dont celui qui a été cité par Jean Pierre Stobiecki et qui est un bois classé.

Vous avez une vue aérienne de ce site : vous reconnaissez le Vivier, la station d'épuration et cette emprise de terrain de 262 000 m² que vous voyez, entourée en rouge.

L'entrée des bureaux Bilis Deroo puisque Bilis Deroo garde une activité sur son site.

Vous voyez l'entrée actuelle des camions par la rue de Loffre. Je rappelle que dans les bonnes années d'activité de ce site, c'était 600 camions par jour qui quittaient le rond-point de Loffre et qui passaient entre les digues du Vivier et les écuries de Dechy.

L'entrepôt de stockage, vous le voyez en bleu sur la surface concernée.

La future entrée est bien en quittant le rond point Croizat et à peine 100 m après, vous avez l'entrée et la sortie de cette plate-forme logistique poids lourds et véhicules légers.

Bien évidemment une enceinte est prévue.

L'entreprise Bilis vend à la société GIFI. Bilis est exploitant du site. L'aménageur, le constructeur est GSE, c'est le même qui construit AMAZON, pour dire que c'est quand même quelqu'un qui s'y connaît. Tous les plans que vous voyez émanent de cette société.

Sur l'entrée et la sortie, ce qui va être fait et qui n'est pas représenté ici, sur les plans, c'est qu'elles vont être orientées à 60° vers le rond-point Croizat. Pour une bonne raison : d'une, cela va empêcher les véhicules, en sortant de cette plate-forme d'aller vers la droite, vers la rue Neuve et bien évidemment, d'obliger les véhicules à venir du rond-point Croizat car on pourrait penser, et c'est le cas aujourd'hui, les riverains le constatent, que certains poids lourds quittent le rond-point de l'A21, du golf et passent par la rue du Bois des Retz, ils passent devant la déchetterie et l'usine de compostage. Certains camions viennent aussi de l'usine de compostage et viennent aussi de la déchetterie. Pour éviter cette possibilité, il a été demandé à l'aménageur d'orienter à 60° cette entrée et cette sortie, vers le rond-point Croizat.

C'est clôturé et ce sera doublement clôturé ; il y a une clôture sur la totalité de la superficie concernée et les bâtiments seront également clôturés et sous surveillance puisque l'accès se fait par des portillons et badges.

Là, vous voyez ce qu'on peut trouver dans cet entrepôt. Bien évidemment, quand nous lisons cela à l'écran, c'est mieux de lire cela que de lire la demande d'autorisation « stockage de gaz inflammable, installation de combustion, etc, stockage de produit ». Evidemment, une bombe de laque, ça reste dangereux, même à l'unité et ça reste dangereux par palette.

Cela peut étonner, rendre inquiet, il y a de quoi, mais ce qui peut rassurer c'est que ce sont des produits courants. Vous allez à Auchan, à Carrefour, où vous voulez, vous allez à Norauto, à Leroy Merlin, vous trouvez tous ces équipements, tous ces matériaux. Je rappelle que ce n'est pas un site SEVESO, pas un PPRT. Simplement, compte tenu du type de produits, vous voyez apparaître cette demande d'autorisation. Cela peut être un litre de white spirit, comme il a été dit tout à l'heure, il n'y a pas de transformation. C'est-à-dire que la société ne va pas recevoir une cuve de 1000 l de carburant et les transformer en bouteille d'un litre.

Ce n'est pas du tout cela, il n'y a aucune transformation.

Vous voyez les produits classés. Vous prenez une bombe de laque, vous mettez une allumette devant et ça prend feu. Un produit vaisselle, un produit de lessive, ce sont des produits dangereux.

Vous voyez le plan-masse de cet aménagement.

Il a été également demandé, compte tenu de la proximité même, si c'est sur une bute, de créer un merlon, (un merlon c'est une bute), devant les écuries d'Adèle pour atténuer le bruit et ne pas surprendre les chevaux et les cavaliers, bien sûr, de déplacer la zone de stationnement que nous voyons sur la gauche.

Je vais vous laisser intervenir.

Mme DABONNEVILLE : Oui bonsoir à tous. Effectivement, c'est bétonné !

Avant de passer à mes remarques et interrogations, j'aimerais préciser quand même que je suis membre du mouvement associatif « Utopia » et qu'au sein de ce mouvement il y a, entre autres, les questions écologiques et environnementales. Depuis 2008 que nous sommes élus, j'ai toujours tenu le même discours quant au respect de l'environnement.

Donc, pour ma part, j'ai de mon côté étudié cette enquête concernant le contexte environnemental. Je ne suis peut-être pas aussi spécialiste que mon collègue, adjoint aux travaux, mais j'ai fait de mon mieux.

Quelques questions m'apparaissent encore.

Notamment, page 3, les sols. Il est indiqué que « *l'étude géotechnique a montré que les terrains sont mécaniquement compatibles avec le projet de construction, sous réserve d'un mode de fondation adapté. Du point de vue chimique, le maintien en l'état des matériaux pollués est acceptable sous réserve d'une validation sanitaire. Une évaluation quantitative des risques a donc été réalisée en considérant le cas d'un employé présent à temps plein sur le site. Cet employé est exposé à l'inhalation de substances volatiles provenant du dégazage des sols.*

Bien que l'utilisation de données majorant volontairement les transferts de polluant et l'exposition de l'employé, aboutisse à un risque calculé acceptable, l'autorité environnementale souhaite cependant attirer l'attention sur le fait que la méthodologie de gestion des sites et sols pollués, mise en application par la circulaire de février 2007, recommande de procéder à des mesures directes sur les gaz du sol plutôt que de modéliser les concentrations depuis les concentrations dans les autres milieux. »

Je me pose encore le problème de la non-dépollution du sol. C'est une première remarque.

Je continue, en ce qui concerne l'air, Jean Pierre Stobiecki nous a expliqué qu'il n'y avait pas de rejet de pollution directe. C'est vrai, nous n'allons pas le nier. Cependant, je me pose quand même l&a question, même si c'est en faible quantité, quand on parle d'écologie on ne peut pas laisser de côté ces considérations, donc il y a le problème de l'émanation des vapeurs toxiques. Il ne s'agit pas non plus d'un grand nuage, ce n'est pas ce que je veux dire, mais il y a quand même des émanations toxiques qui proviennent, comme il nous a été expliqué lors de la réunion publique, des colles, des dessiccants qui ont été concentrés pendant quelques semaines dans les containers.

Je rappellerais au passage que ce que va stocker GIFI, malheureusement, ce sont des produits qui nous viennent à 90 % d'Asie, dont la qualité est plus que critiquable et pour lesquels le Code du travail n'est pas respecté. Mais cela c'est un autre débat, je dirais.

Donc, ces émanations de vapeurs toxiques sont en faible quantité, c'est certain, mais elles sont répétées.

Pour ce qui concerne les déplacements. Il est indiqué un trafic de véhicules légers, à raison de 250 véhicules légers par jour et un trafic de poids lourds estimé à 145 par jour.

« L'impact est limité sur les axes de circulation environnement, la RD13, la RD 500 puisqu'il ne représente que 1,7 à 4,7 % du trafic global. »

Il nous est dit que l'exploitant prévoit cependant de mettre en place des mesures visant à inciter le personnel à limiter l'utilisation de son véhicule, au profit des transports en commun, du covoiturage ou à d'autres modes de déplacements moins polluants.

Pour les habitants du Marais qui habitent dans ce quartier, nous savons bien que nous ne bénéficions pas des transports en commun et que le bus ne se trouve pas près. En termes de covoiturage, nous ne pouvons pas parier sur le covoiturage. Il est souhaitable, mais nous ne pouvons pas parier sur cet arrangement et quant aux autres modes de déplacement, moins polluants, il s'agit du vélo et de la marche, nous avons parlé de la dangerosité du rond-point Croizat. Actuellement, ce rond-point est déjà dangereux pour les piétons et les vélos, donc avec l'augmentation du trafic routier, nous avons émis l'hypothèse peut être d'une passerelle, mais à ce jour, aucun projet ne nous a été montré.

Il a été évoqué, lors de discussions, je n'ai pas dit qu'une passerelle avait été présentée, au contraire, je dis qu'un projet concret ne nous a pas été présenté à ce jour.

En ce qui concerne la biodiversité. Il est indiqué *« une gestion extensive des végétations herbacées, sans engrais, ni produits phytosanitaires, est attendue pour favoriser une certaine biodiversité. Des fauches espacées dans le temps ou tardives peuvent être préconisées. Les modalités d'aménagement et de gestion de l'espace vert gagneraient à être précisées en ce sens. »*

Quelles précisions ?

Une question qui n'apparaît pas ici, dans ce rapport, mais qui avait été évoquée. Bilis Deroo, lors de la réunion publique, avait parlé du défrichage d'une zone boisée. Or la règle veut que pour 1 ha d'arbres abattus, il y a obligation de replanter 4 ha. Donc, où en est ce point du dossier ?

Nous en arrivons à la conclusion générale. Il est indiqué : toutefois, sans nuire à la possibilité du public de se prononcer valablement sur le dossier, les points relatifs 1 : à l'analyse des sols et en particulier à la compatibilité du projet avec les gaz de sol ; 2 : à l'examen des possibilités de récupération et d'utilisation des eaux de pluie, mériteraient d'être prises en compte durant la phase d'instruction.

Voilà, je suis également en possession d'un courrier de requête, provenant de Christian Boutrouille qui est administrateur du GON, groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, qui s'est déplacé sur le site et qui a étudié ce rapport de la DREAL. Il a adressé une requête à la DREAL même, parce qu'il a trouvé cette enquête environnementale incomplète. Ce courrier a été remis au commissaire enquêteur, je vous en donne lecture.

« Ce site composé d'une friche industrielle, mais aussi d'une zone boisée avec de vieux saules, fait partie d'un ensemble paysagé encore préservé avec les étangs du Vivier de Sin le Noble et le Marais de Sin le Noble et Dechy à proximité, qui ont fait l'objet d'une mise en valeur avec la mise en place de circuits de promenade appréciés, à quelques kilomètres de l'agglomération Douaisienne.

D'un point de vue paysagé, l'implantation d'une base de logistique avec l'entrepôt de 11 m de hauteur et une noria de camions, sera source de nuisances aussi bien sonores que visuelles et malgré les précautions préconisées.

L'étude de faune et flore est plus que succincte, aucune liste d'espèce n'apparaît, pas de liste d'oiseaux, de mammifères, de plantes, hormis les plus courantes.

Les insectes ont été complètement oubliés dans l'étude.

Aucune mention non plus des chauves-souris qui doivent être présentes dans le secteur boisé, humide et où des cavités sont des sites potentiels.

La DREAL a jugé la prise en compte de l'environnement satisfaisante, au vu de ces quelques commentaires, nous allons demander que la DREAL révise son avis. »

Enfin, j'aimerais ajouter qu'effectivement, face à l'argument de l'emploi, l'argument du respect de l'environnement paraît bien léger. D'ailleurs, nous avons vu, pas plus tard qu'hier, que l'écologie avait du plomb dans l'aile. Ceci dit, j'aimerais quand même porter à votre attention que même si actuellement, ce projet semble être vecteur d'emplois, de quels emplois s'agit-il ? Les plates-formes logistiques fleurissent dans tous les coins. N'y a-t-il pas à craindre que d'ici 20 ou 30 ans, elles deviennent des friches industrielles, car tout simplement il y en aura partout et qu'il n'y aura peut-être plus suffisamment de demandes pour leur utilisation ?

Enfin, je souhaiterais faire remarquer qu'il n'est pas question de faire la Belle au Bois Dormant. Ce projet, même s'il est sur un terrain privé, nous l'avons bien compris, aurait pu, peut-être, faire l'objet d'une concertation dans un projet de cohésion du territoire, dans un projet de sauvegarde et de conservation du site et j'insiste, depuis 2008, j'ai tenu toujours le même discours avant même d'avoir eu connaissance de ce projet.

Je n'ai pas évidemment de réponse à vous apporter ce soir, n'ayant pas été concertée sur un éventuel, une autre possibilité de projet, je n'ai pas étudié cette hypothèse à fond, tout simplement des pistes. Il est dommage que ce site, situé entre le Vivier et ce qu'il reste du patrimoine maraîcher, de l'autre côté, n'ait pas donné lieu à une concertation sur le développement d'une activité, pourquoi pas touristique. La possibilité qu'à un moment donné, des professionnels du tourisme, des associations de sauvegarde de la nature, se mettent autour de la table et que nous puissions travailler sur un projet en respect avec cet environnement.

Merci.

M. LE MAIRE : Je répondrais à toutes une série de questions, mais je vais d'abord écouter Madame Masclét, Maurice, Roger et Jean-François.

Mme MASCLÉT : Madame Dabonneville a repris plusieurs points que je souhaitais aborder ; donc, nous nous associons à ses questions et remarques. Néanmoins, j'aurais voulu savoir ; nous avons une enquête publique qui a été faite, est-ce que nous avons aussi ses conclusions ?

M. LE MAIRE : L'enquête publique a lieu du 21 mai au 21 juin et les conclusions interviennent 15 jours à 3 semaines après la fin de l'enquête.

Mme MASCLÉT : Pourquoi devons-nous délibérer avant ?

M. LE MAIRE : C'est marqué, c'est dans la procédure. Sachez que nous ne sommes pas la seule commune concernée par cette enquête publique. Il y a 8 communes, Douai, Waziers, Lallaing, Montigny en Ostrevent, Dechy, Loffre, Sin le Noble et chaque commune a 15 jours pour délibérer ou pas, après la fin de l'enquête. Vous comptez 15 jours à partir du 21 juin. Faute de délibération, l'avis est réputé favorable. Il était impensable de ma part, de ne pas mettre cela en avis, pour le conseil municipal. Nous sommes dans les temps.

Mme MASCLÉT : Quand commenceraient les travaux ?

M. LE MAIRE : Dès l'avis du Préfet. Le commissaire enquêteur donne les conclusions de son enquête. C'est remis au Préfet et c'est lui qui dit oui ou non. Vous avez tout cela, bien décrit, dans les différents articles joints à votre dossier.

Mme MASCLÉT : Et donc avec une date de mise en service ?...

M. LE MAIRE : Je pense que ça peut être dans un mois.

Mme MASCLET : Non, de mise en service

M. LE MAIRE : 2015. Vous avez la clôture de l'enquête, j'ai signé le registre le 21 juin devant le commissaire enquêteur et voilà.

Vous avez les conseils municipaux qui doivent formuler leurs avis.

Mme MASCLET : Une dernière question sur un autre registre. C'est vrai que plusieurs de vos adjoints se sont émus, en enquête publique, d'être mis devant le fait accompli et ont assuré qu'ils n'étaient pas au courant du projet. Qu'est ce que vous pouvez dire sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Peut être un peu dans le désordre, mais c'est suivant mon...

Le conseil municipal du 20 septembre 2012, je pense que vous étiez là, je lis le PV que tout le monde est amené à lire, PV du 25 septembre 2012. Nous sommes en juillet 2013....

« Il y a un projet de plate-forme logistique sur Sin le Noble qui n'est pas dans une zone d'activité concertée, c'est-à-dire une ZAC. Il s'agit de la friche, puisqu'aujourd'hui c'est une friche située sur l'ancienne centrale thermique...

Aujourd'hui, cette friche appartient à l'entreprise Bils Deroo et l'aménageur de cette future plate-forme, c'est GSE ».

Je parle déjà de 72 000 m², l'aménageur est GSE et je crois même que j'ai dû, malheureusement, faire part peut être du client.

« ... qui souhaite construire 72 000 m² d'entrepôts et qui créerait entre 200 et 300 emplois. ».

Je parle aussi des futurs locaux de l'APEI, de l'évolution puisque nous entendons de votre part qu'il ne se passe rien à Sin, en tout cas il se passe des choses, y compris au sud et y compris au nord de Sin le Noble à travers la création de cette zone d'activité.

Il y a des commentaires qui sont faits, même de Jean Michel, mais je n'en ai pas de vous, Madame Masclét.

En tout cas, c'est évoqué le 25 septembre 2012 en conseil municipal.

J'ai eu l'occasion de l'évoquer à différents bureaux municipaux, le 21 août par exemple.

Le 7 mai 2013, j'annonçais que l'enquête publique allait démarrer du 21 mai au 21 juin, par voie d'huissier, etc. « une réunion publique va être programmée avec les riverains après le 28 mai. Suite aux conclusions du commissaire enquêteur, l'avis des communes se situant dans le périmètre de 2 km, devront délibérer. Il est prévu un flux de 145 poids lourds et de 150 véhicules légers. »

Le 21 mai 2013, je reparle de l'enquête.

Lors des vœux aux associations en janvier 2013, dans mon discours, je parle d'un projet de plate-forme logistique et le plan était affiché derrière moi. Les images défilaient derrière moi. D'accord ?

Y compris si vous consultez la Voix du Nord du mois de janvier 2013, c'est écrit.

Ce projet de plate-forme logistique n'a jamais été caché. Le client GIFI n'avait pas souhaité se faire connaître parce que c'est une stratégie économique. Comme AMAZON n'avait pas voulu se faire connaître par rapport à cette future plate-forme. Il s'est fait connaître en dernier. Je peux vous assurer que j'ai dû parler de GIFI avant l'annonce officielle.

L'enquête publique a été déclarée au mois de mai, l'annonce a été faite en temps et en heure et tout le monde a appris qu'il y avait une enquête publique. Vous avez eu ces arrêtés affichés aux rues principales, parce que c'est le commissaire enquêteur qui donne des directives concernant l'affichage à tel endroit. Il y avait trois rues de concernées, ce n'est pas nous qui avons décidé cet affichage, c'est l'enquêteur qui nous dit « il faut afficher là, là et là. » et c'est le client qui appelle l'huissier pour faire constater la pose de ces panneaux d'affichage.

Pour moi, cela n'a jamais été masqué, le permis de construire a été déposé le 9 juillet 2012.

Mme MASCLET : Donc vous estimez que la communication autour de ce projet a été largement suffisante.

M. LE MAIRE : J'ai oublié, la revue de projet du 7 décembre, vous étiez là.

Mme MASCLET : Je ne vous parle pas forcément de mon information personnelle...

M. LE MAIRE : A différents moments, ce projet a été dévoilé. Ce qui n'a pas été dévoilé, c'est le nom de GIFI, tout simplement.

Mme MASCLET : Et ce qui allait être entreposé, car c'est aussi ça qui a posé, à un moment donné, un vrai problème.

Si aujourd'hui il y a des gens qui se mobilisent, il y a une raison.

M. LE MAIRE : Il y a certainement des raisons derrière, bien sûr, je le pense aussi.

M. MARIE : Ecoutez, moi, sur l'écologie, vite fait, c'est sûr qu'il ne va pas y avoir des sangliers qui vont passer par là !

Maintenant, sur les dangers, j'ai bien entendu la présentation de Jean Pierre ; Christian Entem en a remis une louche en disant « prenez une bombonne de laque, vous mettez une flamme devant... ça fait une belle flamme... ». Une oui, 3000, 10 000, 100 000 comme ça arrive de Saïgon, de Chine, ça fait boum.

Les produits inflammables, ce n'est pas dangereux ! Bon d'accord, c'est comme ce que l'on trouve à Auchan, mais enfin, « stockage en réservoir manufacturé de liquides inflammables, d'un volume de 1 000 m³ ». Quand ça en vient à 1 000 m³, ce n'est plus tout à fait pareil. Jean-Pierre, je te donne un petit verre comme ça, d'alcool à brûler, ça ne va pas faire mal, tu n'es pas obligé de le boire, ça ne va même pas flamber. Si je t'en donne 1 000 m³, tu vas m'en dire des nouvelles !

Donc, ça ne sert à rien de dissimuler les dangers. Il y a danger, c'est tout. Qu'est ce que vous voulez que je vous dise. Il y a danger à créer un site industriel, à créer un site de logistique en particulier de ces objets qui viennent de Shanghai, de Chine en général, qui sont achetés pour pas cher et qui sont faits dans des conditions pas sérieuses, pas dans les nôtres en tout cas, pas dans les normes.

C'est cela qui sera vendu, du pas cher.

Donc il y a danger, il ne faut pas le cacher, ça ne sert à rien de le cacher. D'ailleurs, le principe là, j'ai bien compris, c'est de rassurer ceux qui habitent à côté en disant, « vous savez, vous ne risquez pas grand-chose », pour ceux qui habitent là déjà.

Mais quand vous allez dans une agence immobilière qui vous vend une maison dans le coin, elle vous dit « attendez, la maison est dépréciée, car vous savez, là quand même, vous avez un site dangereux à côté ».

Donc, il y a le côté pile et le côté face. Il faut voir les deux.

Ca ne veut pas dire que je sois contre le fait qu'on fasse des emplois, bien au contraire.

Alors, justement, l'emploi.

Je l'ai dit à la réunion publique, quand il y a eu l'enquête publique avec la présence de Monsieur Bils. Je ne lui ai pas tout dit, car je n'avais pas tout en tête, mais maintenant que je l'ai, cela ne vous fait pas quelque chose de savoir qu'il y a une demande de permis de construire en juillet 2012 ?

En septembre 2012, le projet de site logistique est évoqué ici, ça fait donc depuis juillet qu'il est dans les cartons, probablement même avant.

Vous voyez comme la société est bien faite, Bils, en mars 2013, est en cessation de paiement, comme c'est bête !

Elle ne peut plus payer ses chauffeurs ; elle licencie 110 personnes, 110 personnes licenciées, vous voyez, elle ne peut pas payer.

Vous voyez comme c'est bien fait, parce que le Préfet, après, il accepte qu'on fasse une autre entreprise.

Woody Allen disait, je ne sais pas si vous connaissez cette phrase-là, il disait : « des banquiers ruinés, j'en ai vu, des banquiers pauvres, j'en ai jamais vu ».

Là, c'est pareil. Bils ruiné, cessation de paiement, « ah, je suis obligé de licencier mes travailleurs » et il licencie les travailleurs et le sous-préfet vient entériner la chose. Christian Entem était présent lui aussi, pour expliquer aux fameux travailleurs qui sont licenciés, comment ils vont pouvoir s'en sortir pendant un an avec les crédits qu'on va leur allouer. Mais il faut les demander, il faudra faire des demandes d'emploi, il faut faire des profils, il faut chercher du travail.

Il n'y a plus de travail pour vous, c'est dommage nous n'avons plus de sous !

Et là, on vous dit qu'il va y avoir 145 camions par jour qui vont passer.

C'était des chauffeurs, c'était leur boulot, mais il n'y a plus de boulot pour eux !

Vous voyez ! Alors si vous ne trouvez pas que c'est une conjonction un peu étrange quand même, si la Voix du Nord ne tient pas du tout à le dire quand on lui fait remarquer, quand on lui met le doigt dessus, c'est qu'il y a quand même un petit problème.

Donc, discutons d'emplois, si vous voulez, mais moi, je vous dis une chose, Bils ne trouvait plus son argent suffisamment dans le transport avec des chauffeurs payés 1 600, 1 700 €, voire plus par mois, parce qu'ils avaient de l'ancienneté.

Il préfère travailler dans la logistique parce que ça rapporte.

A terme dit-il, 250 emplois. « Mon œil, on verra ! »

A terme, c'est quand ? Il ne le dit pas, mais pour l'instant, ce sera 50, 60, 100. Ce seront des emplois à temps plein, payés 1 600, 1 700 € ? Vous rigolez !

Ce seront des gens qui vont travailler 20 h par semaine comme ça se fait dans la logistique et qui seront payés 800 – 850 € par mois. Voilà, ce que ce sera !

Donc Jean-Pierre Stobiecki nous dit « ah, il faut penser aux enfants de Sin le Noble, il faut penser à leur travail ».

Moi, je te fiche mon billet que ces boulots-là, à ce prix-là, dans ces conditions-là, ils ne viendront pas te dire merci de les avoir fait ! Au contraire !

Alors tant mieux ! Parce que cela développera le sens de la révolte et peut-être qu'il y aura des grèves chez Bils enfin, autrement qu'au moment où on se fait virer, des grèves avant. Je le souhaite personnellement.

Donc, voilà, pour le calendrier, voilà pour les emplois, voilà pour tout ça.

Ceci dit, je ne vais pas m'opposer, je ne vais pas voter contre, parce qu'en effet, aujourd'hui, il y a un tel chômage que n'importe quel emploi, on est prêt à le prendre. Mais, je ne vais pas non plus voter pour, parce qu'il ne faut pas nous prendre pour des cons !

M. WANNEPAIN : Moi, j'étais content d'apprendre qu'il y avait une association environnementale et écologique à Sin le Noble.

Nous allons fermer, oui, tu l'as dit ! Utopia c'est ça ? Organisation environnementale et écologique.

Mme DABONNEVILLE : Non, j'ai parlé du groupe ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais, le GON, qui n'est pas à Sin le Noble.

M. WANNEPAIN : Tu as parlé de camions, de transport routier.

Moi ce que je vois, c'est que nous avons fermé le site de Somain où nous pouvions faire du ferroutage, là, aujourd'hui.

Et je n'ai pas vu certaines personnes aller défendre les cheminots qui étaient en grève pour garder leur outil de travail, qui est le fret, pour éliminer tous ces camions qui sont sur la route. Là, je n'en ai pas vu beaucoup !

Et je vais dire autre chose. Pas loin de chez vous, le site EDF VAUBAN, anciennement, un site gazier est pollué par du PCB. Il est pollué par des polluants que vous ne pouvez pas imaginer. Quand on sort une carotte de la terre, elle est verte, elle pue !

Là, c'est la même chose, sur ce site-là, il y a du PCB, il y a plein de produits chimiques et il y a des bâtiments qui sont construits sur le site VAUBAN.

Ce que je peux dire, c'est que depuis 5 ans, les normes environnementales sur les déchets polluants sont respectées, mais alors à la lettre.

Il y a 5 ans, nous construisions seulement des bassins de rétention pour le PCB, sur le site de VAUBAN, vous comprenez cela ?

C'est-à-dire qu'avant, le PCB, il allait où ? Qu'est-ce qu'il y a côté du site VAUBAN ? La Scarpe ! D'accord ?

Ce qui m'inquiète aussi, il y a une question qui m'inquiète, c'est l'éclairage public, l'éclairage du site la nuit. J'espère qu'il ne sera pas, 24 sur 24, toute la nuit, tout au moins toute la nuit comme la ville de Sin le Noble, ville lumière !

J'espère que cela va être temporisé, d'accord ?

Ce que je voulais dire, c'est que je suis content qu'il y ait une association qui va défendre les travailleurs, défendre le fret, je suis content.

Mme DABONNEVILLE : Maurice, je me permets de te répondre...

M. LE MAIRE : S'il vous plaît, il y a un ordre à respecter. Chaque chose en son temps !

M. WANNEPAIN : Je ne devais pas prendre la parole, mais quand je vois comme on parle de camions... Je ne sais pas, vous allez sur l'A1, aujourd'hui, c'est pollué de camions. Qu'est-ce que nous faisons aujourd'hui ? On détruit le ferroutage.

Il y a une station DELTA 3, il n'y a rien du tout dessus, il n'y a rien du tout ! Il faut arrêter de se foutre de nous ! Et après, on parle d'écologie ! Moi, l'écologie c'est d'abord ça. La première pollution, c'est les camions et les « bagnoles ».

M. LE MAIRE : Merci Maurice. Il y avait Jean-François.

M. VAN NIEUWENHUYSE : Je ne sais pas. Je pensais simplement que sur le marais, il devait y avoir une malédiction, sur Sin le Noble aussi d'ailleurs, parce que le Marais, ils ont déjà une usine qui pue. De temps en temps, ça arrive jusqu'au rond-point de l'Assedic ; c'est bien, parce que comme cela les Douaisiens en ont un petit peu aussi et maintenant on va leur « foutre » des jets supplémentaires.

Il n'y a personne qui a fait des plus, moi, je ne suis pas fort en calcul, en plus, je sais encore faire.

Quand nous faisons des plus, nous nous apercevons que cela fait quand même 1 622 293 m³ de merde que nous allons avoir et de merde inflammable que nous allons avoir là-bas.

Evidemment, il y en a à Auchan, mais je ne crois pas qu'il y ait 1 million de m³ à Auchan. Je rajoute à cela, j'ai fait mon petit calcul, j'ai fait 180 000 t de même truc. Alors moi, cela m'inquiète. Cela m'inquiète parce que bon, je me dis quand même que... Je ne comprends pas parce qu'il y a le site de la Grande Paroisse, maintenant il y a sûrement des ingénieurs très intelligents qui ont pointé là-dessus, qui se sont dit que c'était mieux de le mettre à Sin le Noble que sur la Grande Paroisse.

La Grande Paroisse c'est pollué déjà, nous ne pourrions plus jamais rien en faire, alors autant le mettre là-bas. Je crois qu'à Sin le Noble, même à cet endroit-là, il y avait peut-être moyen

de faire d'autres choses. Mais bon, il faut croire que cela doit venir à Sin le Noble. Donc, il y a sûrement des bons trucs.

La dernière chose, moi, qui me fait sourire, c'est que pour un site de stockage, nous parlons d'une centaine d'emplois, moi, je dis que pour un site de stockage, s'il y en a 20, ce sera un maximum et ce sera peut-être même pas des Sinois d'ailleurs.

Alors ma foi, mais maintenant tout est torché, je suppose que c'est déjà signé, cela a peut-être déjà commencé à travailler donc c'est tout !

Mme LEGRAND : Roger, je voudrais quand même te répondre, parce qu'en fait, tu as fait ta petite intervention concernant les salariés, mais rappelle-toi, je reprends le PV du 9 avril où en fait, Monsieur le Maire est arrivé un peu en retard. Il est arrivé en retard justement parce qu'il avait été à une réunion avec Monsieur Bils et le sous-préfet.

Je reprends les propos de Monsieur le Maire : *« D'abord, toutes mes excuses pour ce retard, mais j'ai été sollicité par le Sous-préfet afin de l'accompagner lors de la rencontre avec les salariés de la filiale Bils Deroo qui est basée sur Sin le Noble, dans le cadre du dispositif de contrat de sécurisation professionnelle avec la Direccte et Pôle Emploi.*

Ce que j'ai relevé lors de cette réunion avec les salariés, donc il y avait 107 salariés présents, qui sont concernés par cette liquidation judiciaire. Sur ces 107, 86 salariés seront reclassés et 21 licenciés.

Sur ces 21 licenciés, 10 sont susceptibles de partir en retraite.

107 salariés, 86 salariés reclassés et 21 donc licenciés et dans ces 21, 10, sont susceptibles de partir en retraite.

Monsieur Jacques Bils qui est le Président de Bils Deroo a apporté la garantie de salaire pour un an, voilà ! »

Et ça, cela a été rappelé à la réunion...

Je voudrais dire autre chose. Nous avons été élus en 2008 et on se fait fort depuis 2008, de revenir aux fondamentaux.

C'est toujours ce que j'explique aux gens, nous sommes revenus aux fondamentaux en 2008. C'est-à-dire que depuis 2008, nous nous efforçons, avec les moyens qui nous sont possibles, de remettre à neuf et d'entretenir les bâtiments communaux et par le biais du projet ANRU et Raquet, de donner à tout habitant sinois, voire Douaisien quand tu parles du Grand Douaisis, d'avoir un logement décent parce que vous savez très bien que dans le cadre du projet ANRU, ce qui a été abattu ou ce qui va l'être, c'est forcément des logements qui étaient de toute façon vétustes.

En fait, je pense que les fondamentaux, c'est le logement, mais c'est aussi l'emploi.

Et donc, je pense qu'il y a la possibilité d'avoir et de recommencer à avoir, effectivement comme le disait Jean-Pierre, des nouvelles entreprises qui arrivent sur notre territoire, ce que nous ne connaissons pas depuis bien longtemps puisque tu as fait l'état de tout ce qui a été fermé depuis de nombreuses années. Je pense que ça, c'est la base du bien vivre d'une famille, à Sin le Noble, en France et dans le Monde entier. Donc je suis tout à fait favorable à l'arrivée de cette plateforme sur notre territoire et j'espère que ce sera le point de départ de l'arrivée de nombreuses entreprises sur l'Ecoparc du Raquet ; je vous remercie.

Je voudrais juste ajouter une chose, c'est qu'en tant qu'adjointe aux affaires sociales, je peux vous dire qu'à Sin le Noble sur le premier trimestre de l'année 2013, nous avons aidé 120 familles supplémentaires et cela nous a généré un coût supplémentaire de 5 000 € au niveau des aides.

Et ça, je voulais quand même le dire parce qu'en fait, à Sin le Noble, nous avons beaucoup de gens en difficulté et je pense que si nous mettons tout notre potentiel à les accompagner pour qu'ils aient un logement décent et ensuite un emploi, ... Donc là, moi, je trouve que c'est une très bonne chose.

M. LE MAIRE : Merci. Daniel ?

M. POULAIN : Bonsoir. Moi, je voudrais intervenir un peu sur les questions posées par Marina sur la non-dépollution du sol.

Il n'y a pas longtemps, nous étions chez Gallo. Il a rendu son site propre, cela lui a coûté 4,5 millions. Il y a une dalle qui récupère les huiles, les huiles sont traitées. L'eau est traitée, elle, par l'assainissement et l'huile est revendue.

Donc ce site va être bétonné et toute la surface bâtie va être un socle contre cette pollution puisqu'en ce moment, il pleut sur cette pollution et la pollution rentre dans le sol.

Les colles émanant des containers toxiques. Là, chez Renault, nous recevons aussi de tout, des produits asiatiques puisque nous sommes quand même, aussi, avec le Japon. Des containers, maintenant, étant donné qu'il y a eu des problèmes et c'est vrai, quand on ouvrait les containers, il y a eu des gens qui ont été intoxiqués par l'émanation de ces gaz puisque le transport en bateau met 3 mois, donc ça a eu le temps d'avoir une émanation importante dans le container et ces containers sont ouverts à distance. Après un moment, nous allons vider ce container, ça part, mais pas ici, c'est au port.

Nous ne mettons pas le container sur... C'est déjà ouvert, nous n'ouvrons pas !

Il faut savoir aussi que les produits que vous avez, ce sont les produits que vous achetez. Donc chez vous, si vous avez les meubles préencollés, ce sont les mêmes émanations et surtout, un conseil, il faut éviter l'humidité parce que l'eau accélère l'émanation des gaz.

Pour le transport en commun : le transport en commun, ce n'est pas vieux, il y a 15 jours de cela, au SMTD, nous nous sommes réunis sur les orientations futures pour le transport en commun, donc les zones qui vont être ouvertes à une activité, vont être couvertes.

Je ne peux pas vous dire, comment, pourquoi, parce que nous n'avons pas les plages horaires des ouvriers, nous ne savons pas qui y travaille et l'éloignement du lieu de travail, nous ne connaissons pas tout cela. Mais la réflexion est déjà mise au niveau du SMTD.

Sur ce qui est du rond-point : tout rond-point est dangereux, mais les ronds-points ont fait quand même ralentir la circulation et notamment pour les poids lourds. Parce qu'un poids lourd qui prend le rond-point à grande vitesse, je crois qu'il se couche. Et celui qui veut aller un peu trop vite, il fait un tout droit et il n'y a pas longtemps, une statuette avec un vélo a été facilement enlevée. Heureusement, ce n'était qu'une statuette.

La biodiversité du site, due à la pollution, elle est, c'est vrai, très rare. Par contre, sur la qualité de l'eau...

Monsieur le Maire m'a demandé de regarder sur la qualité de l'eau et on a signé une charte, il n'y a pas si longtemps que ça, sur la qualité et la reconquête de l'eau.

La reconquête de l'eau passe aussi par les non produits toxiques et les produits qui vont à l'encontre des nappes phréatiques.

Donc moi, j'ai été aussi surpris quand j'ai eu l'annonce de cette implantation de plate-forme, mais les termes qui sont employés sont des termes « inflammables ».... Une allumette c'est inflammable, donc à partir de là...

Moi, je pense que les normes et Jean Pierre n'en a pas parlé parce qu'il est parti en commission de sécurité et pour vous dire qu'il n'y a pas de complaisance. Il y a quelqu'un qui est au premier rang, je ne le citerai pas, mais il fait partie des commissions de sécurité et je peux vous dire qu'on n'en mène pas large. Quand c'est non, c'est non, il n'y a pas de détournement, c'est comme ça. Donc moi, je pense que c'est vrai, il y a l'emploi. 20 emplois pour la capacité ... je suis contre s'il n'y a que 20 emplois, là c'est mettre le baigneur. Décharger autant de camions que ce qui est prévu, avec 20 personnes ce n'est même pas la peine.

Mais moi je vais vous dire, la grande raison pour pas mal de boucliers, sous couvert de l'écologie ou de je ne sais quoi, la raison pour moi essentielle, c'est que, comme le maire vous a toujours fait voir la capacité économique de la ville, nous sommes dans une ville où il rentre 5M€ grâce aux impôts. Il en faut 12 pour la faire fonctionner. Il ne faut pas être devin pour voir comment nous faisons !

Les dotations de l'Etat servent à couvrir ce truc et ça dure depuis des années et des années.

Vous êtes comme moi, vous écoutez la télé, vous lisez les journaux. Quand vous voyez les perspectives de l'Etat, nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre la bonne fée « Etat » pour dire de combler notre déficit.

Monsieur le Maire, ça ne se décrète pas, ça se fait et Monsieur le Maire, par exemple AUCHAN, personne n'en a parlé, mais il y a quand même 15 emplois qu'ils viennent de créer et 5 aussi en CDD, même si l'emploi est très dur, mais il y a quand même 15 jeunes... Je suis allé à l'inauguration, ils avaient un sourire jusqu'en haut des oreilles et ça fait plaisir de voir 15 jeunes qui ont de l'emploi, quand même !

Il va y avoir, dans la zone forestière, dans le parc, il va y avoir une zone qui a été sacrifiée, ce n'est même pas le mot, elle a été mise pour avoir une activité, une activité qui va encore créer de l'emploi. A partir de là, c'est boule de neige parce que les investisseurs, ce ne sont pas des philanthropes, ils voient qu'il y a eu la zone du Luc en face, une activité qui se développe, un quartier qui se développe et ils viennent obligatoirement. Vous aurez des hôtels, des restaurants, tout ça va arriver, c'est obligé.

Et qui dit activités, dit emplois, gains pour la ville et je dis pour la ville.

L'argent qui est récolté aux Epis ou qui sera récolté, ce sera pour la ville et on en a besoin. Depuis que je suis élu, nous sommes tous frustrés, car nous ne faisons qu'essayer de garder la ville sans vouloir ne gruger personne. Les associations ont reçu... Mon budget, j'ai essayé de le travailler. Avec Monsieur le Maire, nous nous entendons bien là-dessus et nous avons réussi à avoir la deuxième fleur ? Je remercie, malgré les divergences qu'il peut y avoir, mes collègues qui m'ont toujours fait confiance et j'ai toujours essayé de faire pour le bien de l'ensemble de la communauté.

Et je vous dis que l'on ne peut pas passer à côté parce que demain, en 2014, il y aura les élections. Si une liste politique, quelle qu'elle soit, refuse ce schéma économique, nous sommes le premier arrondissement de Douai, mais nous serons incapables de vivre à Sin le Noble, car les finances ne seront plus là.

Déjà comme cela, nous avons trop, trop attendu. Il y a l'aspect des routes et ceci cela. Monsieur le Maire peut vous en parler aussi. Les bâtiments communaux, l'assainissement n'est pas fait, ce n'est pas d'aujourd'hui. Combien ça va nous coûter ?

Et si nous faisons l'assainissement, il va falloir faire l'assainissement et seulement les routes après !

Nous n'allons quand même pas faire l'assainissement et casser la route après, comme on faisait il y a 20 ans en arrière.

Moi, je vous dis, voilà, je suis heureux qu'enfin il y ait un maire qui prospère pour l'emploi et redonner de l'activité à Sin le Noble.

Jean-Pierre l'a cité, nous avons perdu les coopérateurs et des emplois aussi que Monsieur le Maire a défendus, car nous devons perdre ... sur la grand route nationale, je ne retiens jamais ! Il s'est battu pour ces emplois-là.

Donc, je pense sincèrement que les aspects écologiques ne sont pas insurmontables. Il y a des dangers comme le soulignait Roger, mais ces dangers, plus on avance, plus les technologies les contiennent.

J'ai travaillé à Renault, nous étions 10 000 personnes, on a peint avec des diluants, nous mettions 3 litres de peinture pour une voiture, 2 litres de diluant, 1 litre de peinture. Jusqu'à maintenant, je n'avais jamais entendu quelqu'un se plaindre. Là, il y en avait des émanations, je peux vous le dire.

Maintenant, nous sommes passés à la peinture à l'eau, c'est fini cette affaire, mais pendant des années et des années, nous avons des m³ et des m³ qui sont partis dans l'air. J'en ai fini.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci Daniel.

Ecoutez, s'il n'y a pas d'autre personne qui prend la parole, je vais conclure.

Je vais conclure avant de passer au vote.

Je rappelle que c'est un avis qui est donné par le conseil municipal, favorable ou défavorable. Celles ou ceux qui ont des déclarations, c'est le moment. Allez-y, je conclus et je fais voter. Non, vous faites une déclaration, je conclus et ensuite je passe au vote et on ne revient pas sur les débats.

Mme MASCLET : Le projet de plate-forme logistique va rejoindre la longue liste des polémiques et affaires de votre mandat.

Pour nous persuader du bien-fondé de ce projet, vous donnez deux arguments. Tout d'abord la création d'emplois, argument qui ne semble pas convaincre tout le monde, d'ailleurs.

250 emplois créés en privilégiant les Sinois, avons-nous entendu. Mais cela serait alors au mépris du principe de non-discrimination à l'embauche. D'ailleurs, vous-même déclarez lors du conseil municipal du 25 septembre 2012, je vous cite « nous ne pouvons pas demander à un employeur de réserver ou de favoriser des emplois sinois ».

Par ailleurs, quelle garantie avez-vous sur ce chiffre annoncé, à terme, seulement au cas où GIFI atteindrait ses objectifs de développement ?

En plus, est-ce de la création nette d'emploi ou y aurait-il une grande part de reclassement des salariés de Lauwin Planque et des licenciés de chez Bils ?

Deuxième et dernier argument annoncé, la perception de taxes par la ville.

Lors de la réunion publique, vous avez été interrogé sur les recettes prévisionnelles sur la commune dans le cadre de la réalisation de ce projet. Vous avez répondu ne pas avoir calculé le montant de cette recette prévisionnelle.

Certains sinois, certains des nombreux effets négatifs que peut engendrer ce projet, ne comprennent pas comment vous avez pu arbitrer votre décision au profit de deux avantages que vous n'avez même pas réellement mesurés.

Sur votre manière de procéder maintenant, comment est-il possible qu'un maire qui se doit d'être au contact de la population et de la protéger n'ait pas anticipé que l'annonce d'un tel projet provoquerait une montée d'angoisse ?

Comment ne pas deviner que des gens qui ont investi une vie de travail dans leur maison pour y élever leurs enfants ou finir leurs jours, ne s'inquiètent pas d'un tel projet, à quelques mètres de leur habitation ?

Comment vous, qui avez habité ce quartier pouvez vous méconnaître l'attachement des habitants au cadre naturel dans lequel ils ont décidé de s'installer ?

Pourquoi ne pas avoir communiqué pour expliquer ce projet qui risque d'impacter la vie de tellement de nos concitoyens ?

Une nouvelle fois, le manque de transparence que nous soulevons si souvent est à déplorer.

Pour vous justifier, vous vous êtes retranché derrière le nécessaire secret qui devait entourer ce projet, mais depuis le conseil municipal du 25 septembre 2012, ce secret n'avait plus de raison d'être puisque vous aviez dévoilé le projet.

Depuis cette date, vous aviez toute latitude pour communiquer aux habitants sur ce projet et vous n'étiez pas obligés d'attendre le mois de mai.

Pensez-vous qu'un affichage sommaire et une parution dans un journal légal soient une communication suffisante ?

Ne pensez-vous pas que c'est cette attitude qui a favorisé la circulation de nombreuses rumeurs dans toute la ville et la colère des habitants alors pourquoi ne pas avoir anticipé le lancement de l'enquête publique dans le bulletin municipal, un tract ou une réunion publique au cours de laquelle vous auriez eu toute latitude pour expliquer le projet ?

De plus, il faut ajouter que la date de l'annonce, à quelques semaines des vacances estivales, laisse également dubitatif certains de nos concitoyens, tout comme vos propos lors de la réunion organisée par le commissaire enquêteur au cours de laquelle vous avez affirmé qu'aucune faveur n'avait été faite pour ce dossier. Pourtant, la relecture du procès verbal du 25 septembre atteste que votre majorité a voté la réduction de la moitié de la taxe d'aménagement des locaux industriels pour favoriser l'implantation du projet et vous

expliquez, à la page 13 que la ville ne percevrait seulement que la moitié de la somme estimée, 1,8 M€ ou 1,9 M€ soit 900 000 €. Pensez-vous que cela ne puisse pas être interprété comme une faveur ?

Pour être honnête, signalons d'ailleurs que les élus de Lutte Ouvrière n'avaient pas voté cette délibération.

Aujourd'hui, une pétition de plusieurs centaines de signatures a été remise et nous vous demandons de bien vouloir prendre le temps du dialogue et de repousser de quelques mois votre décision.

Personne, nous les premiers, n'est contre le développement économique et l'emploi, mais ce développement ne peut, selon nous, se faire dans des conditions aussi conflictuelles. Si vous êtes persuadés du bien-fondé de ce projet alors prenez le temps, le temps de convaincre ceux qui croient, ceux qui ne croient pas à la création des emplois promis. Prenez le temps d'écouter les craintes qui s'expriment et de rassurer nos concitoyens inquiets de ce projet dont ils pensent qu'il va impacter gravement leurs conditions de vie.

M. LE MAIRE : Autre déclaration ?

M. POULAIN : Vous venez de parler de 50 % sur la taxe d'aménagement. Je tiens à rappeler que cette taxe est légale ; donc, les 50 %, c'est la loi, ce n'est pas nous qui l'avons décidé.

Mme MASCLET : Nous avons eu à nous positionner sur la question.

M. POULAIN : Nous n'allons pas faire un monologue ! Je tenais à vous dire que sortie de la réunion publique, malgré les explications du commissaire, malgré les explications du maire, il y a des gens qui continuent à dire que nous avons fait un cadeau aux patrons. Je ne suis pas le genre de personne à faire des cadeaux à qui que ce soit et encore moins au patron qui ne m'en a jamais fait non plus.

Donc, là-dessus, nous sommes à égalité.

Mais moi, je peux vous dire, Madame, que vous allez... J'espère que Monsieur le Maire a la loi parce que ça a été voté, le taux était une responsabilité municipale, le taux va de 1 à 5 %, nous avons voté 4 %. Nous aurions pu voter 5 mais ce n'est pas sur la somme, c'est sur la surface bâtie, pas sur la somme.

Moi, je tenais à dire ici publiquement et le procès verbal fera foi, que si j'entends encore, d'où que cela vienne, de qui que ce soit, une personne qui dit que j'ai fait un cadeau à cette entreprise, je mets ça en justice, en référé. Je ne peux plus supporter de me faire passer pour un bandit. Vous comprenez ?

On l'a dit, on l'a répété, si vous êtes sourde, que vous ne voulez pas comprendre, il y aura la justice qui va trancher et c'est tout. Merci Madame.

Mme MASCLET : J'invite le public à lire le PV du conseil.

M. LE MAIRE : Je conclus le débat et nous ne revenons pas dessus. D'accord ?

J'ai écouté les uns et les autres. Madame Masclet, simplement pour répondre à la question de transparence, etc., je crois que tout le monde a compris à partir de quand le permis de construire a été déposé, à quel moment nous avons évoqué ce projet. Je ne vois pas comment, à partir, ... Avant l'enquête publique qui a été déclenchée par le Préfet, ce n'est pas moi qui déclenche l'enquête publique, il faut le savoir, je ne maîtrise pas. J'aurais bien voulu que cela se passe l'année dernière, franchement. Que ce soit moi ou que ce soit le client et l'exploitant, je peux vous assurer qu'ils auraient préféré que cela se passe en 2012. Sauf, que pour des circonstances, peut être AMAZON a mobilisé les troupes et les moyens techniques, peut être...

Toujours est-il que ce projet a pris du retard et ça arrive. La période de l'enquête décidée par le commissaire enquêteur fait que... Je peux vous dire que ce n'est pas faute d'avoir demandé au commissaire d'anticiper, de la faire bien avant. C'est lui qui décide.

Comme je l'ai dit, ce projet a été signalé à maintes reprises, dans différentes instances. Simplement, à ma connaissance, le permis de construire faisait part d'une plate-forme logistique.

Je ne vois pas et c'est peut être votre façon de faire, Madame Masclat, mais est ce que vous me voyez faire une réunion publique « voilà, Mesdames et Messieurs, il y a un projet de plate-forme logistique, on va y mettre quoi ? Bin, écoutez, je ne sais pas ! Voici les plans, mais je ne sais pas ce qu'il va y avoir dedans ! ».

C'est bien l'enquête publique qui déclenche l'information.

Ceci dit, j'ai quand même une question de Marina, je n'ai pas tout compris. Le covoiturage, tu y crois ou tu n'y crois pas ? J'ai compris que tu n'y croyais pas.

Mme DABONNEVILLE : Le covoiturage, je l'espère, bien évidemment, mais quand nous voyons le développement du covoiturage qui a du mal à s'implanter, je dis simplement qu'il ne faut pas parier sur le covoiturage. Nous avons le droit de l'espérer.

On l'espère, mais actuellement, comme je l'ai dit, il n'est pas suffisamment développé.

Il faut faire une étude là-dessus, mais voilà.

M. LE MAIRE : J'avais compris qu'en tant qu'écolo, tu ne croyais pas au covoiturage.

Mme BONNEVILLE : Si, tout à fait. Je ne crois pas simplement au pari que l'on fait dessus.

M. KRZYKALA : Le covoiturage ne peut se faire que si les entreprises incitent à faire du covoiturage. C'est-à-dire proposent des financements, des choses pour faire le covoiturage. Ça existe dans plusieurs entreprises ; donc, il faudrait peut-être inciter les entreprises là-dessus.

Je me permets d'intervenir, car tout au début de nos discussions autour de cette plate-forme, je me suis dit, je ne suis pas encore certain de mon vote. Tout au début.

Plus les discussions vont en avant ou en arrière pour certains, je m'aperçois qu'il y a quand même, derrière, de la politique.

J'ai bien écouté les arguments de Marina, je suis d'accord, pas sur l'ensemble, mais sur une bonne partie. Les arguments de Jean-Pierre, les arguments de l'opposition, mais qui sont vraiment contre, pas vraiment le projet, mais comment nous avons fait, mis en avant le projet, si c'est trop tôt, trop tard et tout...

Je pense qu'il y a les textes de loi qui sont très clairs, ils nous ont été distribués. Là-dessus, on nous demande notre avis aujourd'hui, notre avis sur ce projet, avis favorable, défavorable.

Nous voterons chacun en notre âme et conscience, mais à la fin, quand on aura le rapport que nous n'avons pas aujourd'hui, il y a une enquête publique, le rapport nous ne l'avons toujours pas, la loi ne nous permet pas de l'avoir avant de nous prononcer, ça fera partie, en fait, du rapport.

J'aurais voulu quand même avoir, moi, tout ce qui a été dit, mis dans le rapport pour pouvoir me prononcer. Je suis élu par la population, la population a fait des remarques sur ce rapport et ça m'embête un peu de voter, aujourd'hui, oui ou non sur ce projet.

Mais, il nous reste une porte de sortie, Monsieur le Maire, c'est dans le point 7, je crois, qui est tout à la fin du processus de validation ou pas du projet, c'est-à-dire qu'il y aura l'avis rendu par le Sous Préfet, je schématise, et à la fin on va vous demander de valider ou non ; ce n'est pas le point 7 c'est un autre point, de valider ou pas le permis de construire.

7.3 – A l'issue de l'enquête puis de l'instruction, le maire de la commune de Sin le Noble rendra sa décision sur la demande de permis de construire.

Monsieur le Maire, je vous invite, par transparence, comme vous le faites aujourd'hui, à nous consulter avant d'établir ou non le permis de construire. Voilà !

M. LE MAIRE : Effectivement, c'est le maire qui accorde le permis de construire. Je rappelle que depuis le mois de juin 2012 une commission a été mise en place dans le cadre de la délivrance des permis de construire, à la fois sur les permis de construire, mais aussi sur les demandes d'intention d'aliéner et sur les certificats d'urbanismes, simples ou opérationnels.

Voilà ! Depuis juin 2012 il y a une instance qui a été créée pour consulter et passer en revue toutes ces demandes. Ça se fait en toute collégialité et dans une instance reconnue. En tout cas, ça marche comme ça et je peux vous assurer que depuis juin 2012, des permis sont parfois refusés, voire retardés.

Là-dessus, il n'y a aucun souci pour communiquer sur l'instruction de ce permis de construire. De toute façon, je le rappelle, c'est bien le Préfet qui donne un avis par rapport aux différentes pièces et par rapport à l'enquête publique et toujours dans l'intérêt général, bien sûr.

Moi, sur ce dossier, d'une vous avez bien compris que c'est un dossier que je soutiens. Je le soutiens très fortement.

Il a été rappelé que nous sommes sur une friche industrielle et quand je suis arrivé au 149, rue de la Porte de Fer, il y avait les cheminées de l'ancienne centrale thermique, qui était passée au fuel par la suite. J'ai vu la démolition de ce site.

J'ai vu également l'aménagement de la partie Dechy, ce parc qui existe, la partie qui pouvait être réhabilitée et l'ancienne centrale de Dechy, dynamitée, c'est la société Bils Deroo qui a racheté cette friche industrielle d'une superficie importante.

Il a généré une activité de transport. Dans les bonnes années, 600 camions par jour passaient et prenaient la rue de Loffre.

C'est l'activité, toujours sur une friche industrielle polluée.

Nous sommes dans le Marais, mais personne ne peut nier que dans le Marais il y a une friche industrielle qui s'appelle la centrale thermique et que cette friche existe depuis de nombreuses années.

Il y a une opportunité qui s'est présentée à Bils Deroo, qui exploite déjà pour GIFI à Lauwin Planque. GIFI ne souhaite pas être locataire puisqu'il est locataire à Lauwin Planque. Sa stratégie est plutôt d'être propriétaire.

Donc, il fait le choix d'acheter, de construire et d'être propriétaire de ses entrepôts et de son foncier.

Le choix s'est porté sur Sin le Noble, d'un point de vue stratégique. Nous sommes à proximité de l'A21 qui est le prolongement de l'A1. D'un côté l'autoroute de Lille, de l'autre l'autoroute de Valenciennes.

Donc, nous sommes un véritable carrefour de dessertes routières.

Nous pouvons le regretter Maurice, mais c'est comme ça.

On voit proliférer, mais nous ne sommes pas les seuls, OSARTIS, Corbehem où il y a un peu plus que le futur entrepôt de Sin le Noble, la logistique se développe dans le Douaisis. Il y a toujours Renault, il ne faut pas l'oublier. J'espère que Renault va vivre encore très longtemps, certainement avec un effectif beaucoup plus réduit, j'en suis convaincu également et je le regrette comme tout le monde.

C'est quand même une industrie qui fait vivre le Douaisis.

Bils Deroo vend à GIFI ce terrain, cette friche industrielle. GIFI est d'accord, l'installation est conditionnée par l'obtention du permis de construire. Pas de permis, pas de GIFI, pas de GIFI pas d'activité économique sur Sin le Noble.

Je ne sais pas où GIFI irait, mais son intention est bien d'acheter, après je ne sais pas où.

Sur le site, nous ne sommes pas dans une zone... et quand vous regardez bien le rapport de la DREAL, la DREAL pour ceux qui ne connaissent pas, c'est quand même l'autorité environnementale. Je peux vous assurer qu'il y a des dossiers qui sont déposés à la DREAL et qui sont retoqués. Le dernier en date c'est au syndicat des transports, par rapport à la loi sur l'eau. Il y en a d'autres, pas plus tard qu'il y a quelques semaines, la CAD avait démarré les travaux des berges d'Aubigny, les Libellules. Ça a été retoqué, les travaux ont dû être arrêtés. La DREAL n'a pas d'état d'âme donc laisser penser ou entendre, d'éventuelles compromissions ou légèretés de la part de la DREAL, on ne peut pas l'entendre. D'accord ?

Il n'y a pas de ZNIEFF, pas de zone d'intérêt écologique, c'est à 4,5 km. C'est une friche, simplement une friche.

L'opportunité est que GIFI va restructurer cette friche. Le fait de bétonner la partie entrepôt, là où la pollution existe, va confiner cette pollution et empêcher, ça a été dit également... Je suis un peu étonné, nous sommes en 2013, je suis arrivé en 84, depuis 84, effectivement vous faites bien de rappeler que j'ai habité rue de la Porte de Fer mais rien n'empêche un citoyen de vouloir à un moment donné, changer de rue, si il en a envie !

Donc, personne ne peut me reprocher d'être passé de la rue de la Porte de Fer à la rue Charlet et de la rue Charlet à la rue Constant Bertiaux. Je vais quitter la rue Charlet, on va dire « oui, Monsieur le Maire nous laisse tomber... ». Je vais quitter la rue Constant Bertiaux on va me dire ... Enfin bref, on peut tout dire.

La rue de la Porte de Fer, effectivement quand je suis arrivé, il y avait de la culture maraichère et c'est un élément que l'on retrouve dans le cahier de l'enquête publique. On peut le regretter. Moi, je me souviens de la friche maraichère qui existait juste en rentrant, à gauche à l'entrée de la Porte de Fer. C'était devenu une friche alors que c'était une culture maraichère parce que le maraicher avait fait faillite. Il avait cru bien faire d'investir dans des serres et il a fait faillite.

Moi, j'ai été le premier à me réjouir de faire place sur cette friche maraichère aux Ecuries d'Adèle. Voilà.

Il a dû aménager, faire un hangar, faire une piste et je trouve que c'était bon pour la rue.

On peut et on sait que les maraichers, pour ceux qui habitent la rue Longue, la rue de Waziers, les cultures maraichères ont fait place à des habitations. Je ne vais pas ici énumérer le nombre de propriétaires qui m'ont fait parvenir un courrier dans lequel ils souhaiteraient, dans le cadre du PLU, que des terres leur appartenant deviennent constructibles. Y compris dans la rue de la Porte de Fer. C'est curieux ce comportement, je le dis tel quel. C'est un constat.

On peut ne pas vouloir d'activité économique sur une friche industrielle et d'un côté dire « je veux construire ».

Marina, à titre d'exemple, je crois que tu es bien contente, là où tu es, alors qu'avant c'était de la culture et à un moment donné, cette zone a changé en zone constructible et je peux t'assurer que les voisins d'en face, qui sont des amis, étaient scandalisés, contre, car il allait y avoir des voisins devant chez eux !

A un moment donné, j'expliquais à cet ami que c'est bien pour la ville. Nous ne pouvons pas rester comme ça, nous n'aurons pas le gaz, enfin bref.

Et depuis qu'il y a des habitations, nous obtenons le gaz et le réseau d'assainissement. Nous obtenons tout ça, nous avons obtenu tout ça, et une nouvelle route, sans compter cette nouvelle route !

Donc, nous en sommes là aujourd'hui. Cette friche est requalifiée.

A propos des emplois, nous sommes convaincus qu'effectivement l'annonce qui est faite, ce sont 250 emplois à terme, comme AMAZON avance le chiffre de 2 500 emplois.

Mais, ils vont démarrer avec 300, avec 600, avec 1 000 et nous savons très bien que les 2 500, c'est aux périodes de pointe, parce qu'il y a Noël qui arrive et ils ont besoin effectivement d'employés. En vitesse de croisière, ce sera peut-être 1 500, peut-être, mais même 1 500, pour AMAZON...

Nous, la création de ce site, c'est quoi ?

C'est GIFI qui, en partie déjà, exploite à Lauwin-Planque, donc c'est du transfert de personnes du site de Lauwin-Planque vers le site de Sin.

Tout à l'heure, il a été dit que SIC, c'est la filiale de Bils qui a déposé le bilan et donc un certain nombre d'entre eux se trouvent sur le carreau. Nous pouvons le dire comme cela. Souhaitons que la société GIFI, enfin l'exploitant qui est Bils Deroo, parce que le site appartient à GIFI, mais l'exploitant est bien Bils Deroo, tienne compte de tout ça. Mais, honnêtement, est-ce que vous pensez que là où est aujourd'hui GIFI à Lauwin-Planque, ça va rester sans activité ?

Franchement, je ne pense pas. Je pense que ce bâtiment à Lauwin-Planque va retrouver effectivement une activité.

Ça, c'est pour les emplois. Ça peut démarrer à 100, ça peut monter à 150, ça peut monter à 200. En tout cas, si nous nous posons déjà la question « ce ne sont que 150 emplois »... oui, cela a été dit par les uns et les autres, c'est 150 emplois quand même.

Nous sommes dans la morosité. Nous avons la chance, sur Sin le Noble et je vous dis et je redis, quand j'entends qu'il ne se passe rien à Sin, nous pouvons nous plaindre effectivement de cette infrastructure qui arrive sur le secteur. Nous pourrions nous plaindre tout autant que le Auchan Drive qui a démarré, il y a trois semaines, génère du trafic supplémentaire.

Eh bien, oui, nous pouvons nous plaindre de l'APEI, les Papillons Blancs, qui sont en cours de construction, il y a 500 personnes qui vont travailler là. Il n'y a personne des Epis, ni de la rue Paul Foucaut qui est venu manifester.

Enfin, Pôle Emploi qui va démarrer, va déménager dans les bureaux de l'Avenue Leclercq. En termes de flux, ce sont en moyenne 300 personnes qui passent par jour.

Souhaitons pour la plupart qu'ils prennent le transport en commun, parce que nous avons la chance, contrairement à Douai, d'avoir un Pôle Emploi sur une ligne desservie par le transport en commun. Nous avons cette chance-là. Et cela génère du trafic.

Nous allons nous en plaindre ? Nous ne pouvons pas nous en plaindre !!!

L'Ecoparc dans l'EcoQuartier, l'Ecoparc, écoutez, s'il y a de l'activité économique, c'est tant mieux. Avec la CAD, cet Ecoparc, je peux vous assurer, ce n'était pas gagné cet Ecoparc, il n'était pas du tout prévu dans l'EcoQuartier. Et il est mis en place, les travaux devraient démarrer, puisque les financements vont tomber, soit en fin d'année, soit en début 2014. Cela va forcément créer, il va y avoir des entreprises qui vont s'installer, cela va forcément générer du trafic.

Le centre aquatique, forcément, cela va générer du trafic à l'Eco Quartier du Raquet, forcément rue de Cambrai, la RD 500. Nous allons être contre tout ça ? Contre ce trafic ?

Il a été dit, c'est entre 1.7 et 4.7 % de trafic supplémentaire entre les véhicules légers et les poids lourds sur la RD 500, suite à ce pôle logistique.

Sur les Ecuries d'Adèle, j'ai cité, cela a été pris en compte, en tout cas, cela a été noté par le commissaire-enquêteur, il est recommandé à l'aménageur d'en tenir compte et d'installer un merlon.

Ce n'est pas un Seveso, il n'y a pas de terre agricole, contrairement à d'autres.

Nous sommes sur une friche. A moins que maintenant nous découvriions une association, association de sauvegarde des friches industrielles polluées ! Enfin, il faut arrêter, il faut arrêter.

Nous avons parlé de taxes. Oui, il y a de la taxe d'aménagement. A l'époque, quand nous avons voté ces 50 %, finalement nous avons voté par défaut, puisque la loi impose 50 %. Voilà, c'est comme ça.

Et donc, il avait été estimé par les services que nous pouvions être aux alentours de 800 000 euros à 50 %.

Ce que j'ai dit lors de cette réunion publique, à l'enquête au mois de juin dernier, c'est qu'il sera écrit sur le permis de construire à l'aménageur et au client que ce sont les services fiscaux qui vont déterminer le montant exact de cette taxe qui sera versée sur trente-six mois, dont 50 % dans dix-huit mois, après l'obtention du permis de construire et le reste des 50 %, trente-six mois après.

Vous voyez, ce n'est même pas cette année. Si le permis de construire est accordé cette année, ce n'est même pas cette année que nous allons toucher.

Je ne le fais pas par opportunisme, je le fais pour l'avenir du Sinois.

Mais, effectivement, parce que nous avons besoin, et cela a été dit aussi, nous ne pouvons pas vivre que sur 40 % de contribuables qui n'amènent que 5M€.

Nous ne pouvons pas être tout le temps sous la tutelle de l'Etat. Quand je dis sous la tutelle, c'est sous les perfusions des dotations de l'Etat. Nous ne pouvons pas continuer comme ça. Vous savez tous que les dotations de l'Etat vont diminuer. Donc, assurons notre avenir.

Sin le Noble, nous assurons à travers la rénovation urbaine, à travers l'Ecoquartier du Raquet, à travers l'Ecoparc, à travers cette zone d'activité que nous créons. C'est important. C'est de la taxe foncière, c'est de la CFE (Contribution Foncière Economique), c'est de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, c'est tout cela que nous recevons.

Ce projet, c'est un équilibre entre des plus, ceux qui apportent pour la ville, ceux qui apportent pour l'emploi dans le Douaisis et les moins.

Les moins, c'est le surplus de circulation, soit, mais je vous invite à passer dans les zones, où il y a de la logistique et vous verrez que c'est très dilué. Et quand nous disons 4.7 %, c'est cumulé. Vous imaginez.

Forcément, cela va apporter des nuisances dans la phase de travaux, forcément, comme tous travaux, cela apporte des nuisances. Il va y avoir forcément du trafic.

J'ai parlé du risque de passage des poids lourds. Aujourd'hui, il existe, mais ils sont en infraction. Et ce dispositif est prévu d'orienter à 60 %.

Pour les bruits, il y a les merlons.

Les risques d'incendie-explosion, tout a été expliqué, tout est carré.

La DREAL accepte, donne quelques recommandations, tout simplement, mais c'est OK.

Et je peux vous assurer que la Commission de Sécurité à laquelle a assisté Jean-Pierre, qui se passait à Lille devant les gendarmes, la police, etc, c'est recommandation, c'est portique, badge et vidéo surveillance.

Tout a été accepté.

Sur l'abattage des arbres, il est dit et je pense qu'il y aura un total respect de la part de l'aménageur, il y a forcément des arbres que nous trouvons là où il y a l'entrepôt aujourd'hui, là où il y aura le passage des voiries et des parkings, forcément un débroussaillage, une coupe d'arbres. Il est prévu, je le dis bien, parce que la zone boisée classée sera conservée, le nombre d'hectares qui existe va être sauvegardé et 200 arbustes seront replantés.

S'il en faut un peu plus, j'imagine que l'aménageur pourra en planter un peu plus.

Voilà, c'est le point positif, le point négatif et devant cet... ce n'est pas un dilemme, mais nous pesons tout.

Pour ma part, j'ai pesé, j'ai pesé entre ce qu'apporte l'installation de ce pôle logistique et les inconvénients que cela peut générer.

Voilà, l'intérêt général l'emporte sur les nuisances que cela peut provoquer et qui sont contenues et maîtrisées.

Pour moi, c'est un projet et je rejoins Daniel, c'est le premier projet sur lequel le Conseil Municipal se prononce sur une zone d'activité économique.

C'est le premier projet. Pour les anciens, essayez de vous rappeler, quand avez-vous voté une zone d'activité économique sur Sin le Noble ?

Voilà, il devait y en avoir une, et cela a été dit à la Fosse Déjardin. Aujourd'hui, il y a un golf, le golf est installé, soit. Il s'est installé sur une friche. Il s'est installé sur une friche et le golf n'est pas propriétaire, c'est la CAD.

Donc, il y a une activité qui s'est créée. Je ne vais pas parler du golf aujourd'hui, mais en tout cas, il est là, il fonctionne à peu près bien. Souhaitons longue vie à ce golf.

Qu'il y ait une activité économique aux abords de ce rond-point Croizat, franchement, d'une, c'est de bon augure, enfin je le répète et je ne vois pas, je ne comprendrais pas pourquoi nous ferions l'impasse sur cette activité économique.

Moi, je veux bien entendre, et je l'ai dit en réunion publique, je suis là aussi pour entendre les uns et les autres. J'ai lu les remarques, parfois aussi, pertinentes, sur le cahier de l'enquêteur. Il faut en tenir compte. En tout cas, l'enquêteur et moi-même avons décidé et avons souhaité que soient inscrites ces remarques et prises en compte par l'aménageur.

Donc, je vous invite à voter en faveur de cette zone d'activité.

Bien, je vous propose de passer au vote.

Madame Masclat, non, attendez, nous n'allons pas...

Mme MASCLAT : Juste pour vous dire que nous estimons qu'il y a eu un manque de transparence sur cette affaire et donc je ne prendrai pas part au vote, sachant que j'ai le pouvoir de Monsieur Chotin.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc, Johanne Masclat et Jean-Michel Chotin ne prennent pas part au vote. C'est autorisé, ce n'est pas grave.

M. KRZYKALA : Je n'ai pas compris l'attitude de l'opposition. Précisez pourquoi vous ne prenez pas part au vote, s'il vous plaît, parce que nous avons eu des débats, des débats...

Mme MASCLET : Ecoutez...

M. KRZYKALA : Madame, s'il vous plaît, vous me laissez finir. Je n'ai pas compris avec tous les combats qu'il y a eu, vous avez pris la parole, vous avez dénoncé à tort ou à raison des choses qui sont passées ou pas, et là, vous ne voulez pas participer au vote. Les responsabilités, vous êtes quand même élue et ne pas prendre part au vote, vous pouvez m'expliquer quand même ?

Mme MASCLET : Je me suis expliquée, je vous ai dit, voilà, j'estime, nous estimons que sur cette affaire, il y a eu un manque de transparence et puis c'est tout. Et donc, nous préférons ne pas prendre part au vote je n'ai rien de supplémentaire à vous dire, Monsieur Krzykala.

M. LE MAIRE : Dont acte, dont acte.

Moi, je crois que c'est important, le vote de ce soir est important.

Je rappelle, c'est l'avenir que nous assurons, tout simplement et votre position évidemment est importante aux yeux de la population.

Bien, je vous propose de passer au vote. Après le départ de Monsieur Cordonnier, je vais commencer par les pour, qui est pour ? Quinze pour.

Qui est contre ? Six contre.

Qui s'abstient ? Huit abstentions.

Est-ce que les comptes sont bons ? 29 votes.

Et deux qui ne participent pas. C'est ça ?

(Départ de Messieurs Capliez et Chotin ainsi que Mesdames Lalart, Jupin et Masclat)

Bien, alors si vous voulez continuer le Conseil Municipal, c'est un peu dommage de partir à ce moment-là, parce que si nous n'avons pas le quorum, nous arrêtons. C'est simple. S'il n'y a que le point sur le permis, sur l'enquête publique qui vous intéresse...

M. KRZYKALA : Pour les associations, tout ça, qui attendent et tout, quand même...

M. LE MAIRE : Et oui, cela ne vous intéresse pas. Bien, dont acte.

Mme MASCLET : En tout cas, je note que Monsieur Krzykala s'est abstenu sur cette affaire.

M. LE MAIRE : Il y en a qui était prévus.

Mme MASCLET : Vous vous êtes abstenu.

M. KRZYKALA : Madame, j'ai pris part au vote.

Qu'est-ce que vous avez à m'interpeller comme ça, Madame ?

Arrêtez de cracher votre venin, Madame, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Bien. Nous arrêtons, nous arrêtons.

Nous sommes dix-huit, nous pouvons continuer, nous avons le quorum.

Je recompte, dix-sept, c'est bon.

Donc, dès qu'il y en a un qui part, nous arrêtons.

Le résultat du vote, peut-être le rappeler.

Quinze pour, six contres, huit abstentions et deux ne participent pas au vote.

Donc l'avis est favorable pour l'enquête publique, à la fois pour le permis de construire et pour l'autorisation d'exploiter ce site.

Merci à celles et ceux qui ont, je le dis comme ça, qui ont émis un avis favorable sur ce dossier.

AVIS FAVORABLE

7.2 – Construction d'un Groupe Scolaire dans l'éco-quartier du Raquet - Avenant n°1 au lot 10 – Peintures intérieures et extérieures

M. STOBIECKI : Suite au changement de statuts juridiques de l'entreprise RB DUJARDIN, qui devient SARL RB DUJARDIN, il vous est proposé de signer un avenant n°1 au marché, prenant en compte le changement de statut juridique, de société en nom collectif, en société à responsabilité limitée.

Celui-ci n'a aucune incidence financière, c'est juste un changement de statut de l'entreprise. Ce qui nous oblige à un avenant, à un avis.

M. LE MAIRE : Bien. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

Donc, majorité, très bien. Nous allons commencer à aller vite peut-être.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.3 – Construction d'un groupe scolaire dans l'éco-quartier du Raquet – Modification de la délibération n°77.30/2013

M. STOBIECKI : Délibération de principe, une erreur de chiffre nous oblige à revenir sur un avenant. La société Eiffage a été retenue pour le lot 1 à 5 gros œuvre étendu, pour un montant de 5 498 726.80 euros, mais suite à une erreur technique, il fallait lire 5 498 726.72 euros, hors taxe, donc il y a une erreur de huit centimes.

Aussi, je vous propose de voter la délibération.

M. LE MAIRE : Bien. Juste un point, parce que Madame Masclet, il faudrait qu'elle revienne.

Nous ne pouvons pas continuer sans une présence physique.

Merci, parce que nous sommes juste dix-sept.

Alors le point 7.2, êtes-vous pour, Madame Masclet, ou pas ?

Oui, donc c'est bon.

Point 7.3, je vous propose de passer au vote.

Qui est pour ? 28 soit 17 présents et leur pouvoir

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.4 – Acquisition foncière, auprès de la CAD, d'une parcelle destinée à la construction du nouveau groupe scolaire pour les quartiers des Epis et du Raquet

M. STOBIECKI : Acquisition foncière.

La ville de Sin le Noble souhaite acheter, à la Communauté d'Agglomération du Douaisis, un ensemble parcellaire situé sur l'Ecoquartier du Raquet, afin d'y engager la construction du groupe scolaire.

La communauté souhaite vendre ce terrain à un prix inférieur à la valeur des Domaines afin de favoriser l'installation de ce service public dans le périmètre du projet de l'Ecoquartier.

La vente concerne les terrains cadastrés, je vous passe les numéros, vous les trouvez en dessous.

Le terrain en question a fait l'objet d'une estimation du service des Domaines, en date du 13 décembre 2012, laquelle a donné une valeur vénale de 321 266 € HT, pour un ensemble immobilier de 9 449 m² environ, soit 34 € du mètre carré.

Le prix de vente par la CAD de cet ensemble immobilier est fixé à 12,20 € HT le mètre carré, soit un prix total de 115 277.80 € HT, sous réserve d'un arpentage. Les frais de géomètre à la charge de la ville.

Ce qui veut dire qu'entre le prix annoncé et le prix payé, nous avons une économie d'environ 200 000 €.

M. LE MAIRE : S'il vous plait, un peu de silence dans le public, parce que nous entendons très fort ici. Ce sont ceux qui sont dans le couloir. Mesdames et messieurs dans le couloir, nous vous entendons très fort !

M. STOBIECKI : Donc, je vous demande de voter la délibération.

M. LE MAIRE : Oui, Jean-Pierre, excuse-moi.

M. STOBIECKI : Nous faisons, entre le prix de vente affiché par les Domaines en décembre 2012 et le prix d'achat, nous avons un gain de 200 000 € pour la ville. Nous n'allons quand même pas le refuser.

M. LE MAIRE : Oui, effectivement, juste une précision.

C'était par rapport à l'arpentage définitif, Jean-Pierre. L'arpentage définitif est tombé et donc, en fait, ce n'est pas 9 449 m², mais il faut en tenir compte, ce sera dans le PV, ce n'est pas 9 449 m², mais 9 542 m², ce qui nous ferait un montant, non pas de 115 277,80 €, mais 116 412,40 €.

Voilà, toujours hors taxe, par contre la valeur vénale évidemment va changer, puisque l'estimation était faite pour 9 449 m².

Donc, il faudra dans la délibération définitive tenir compte de cet arpentage, 9 542 m².

Personne n'y voit d'inconvénient à préciser la superficie qui change de quelques mètres carrés ? mais c'est important.

Nous avons délibéré en bureau communautaire, le 16 mai, sur cette estimation.

Aujourd'hui, je vous demande de préciser. Et nous payons une TVA sur la marge.

Alors, la marge, c'est la différence entre l'acquisition et la vente. La TVA qui est de 19,60 va s'appliquer sur cette différence. L'acquisition du terrain en moyenne, puisque ce sont différentes parcelles achetées à différents prix, elle fait 35 000 €, le prix de vente est de 116 000 €, ce qui nous fera une TVA sur marge d'environ 16 000 €.

Bien, des questions sur l'acquisition de cette parcelle nécessaire pour le groupe scolaire ?

Bien, je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Vote à l'unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7.5 – Mise en vente de l'ensemble immobilier du cybercentre, 649, rue de Douai

M. STOBIECKI : Mise en vente de l'ensemble immobilier du cybercentre, 649, rue de Douai.

La ville souhaite optimiser la valorisation de son patrimoine. C'est dans ce cadre qu'elle envisage de relocaliser les activités du cybercentre dans les locaux dédiés au pôle social et de mettre en vente cette parcelle bâtie.

Une estimation domaniale de mai 2012 fixait la valeur de ce bien à 233 600 € pour cette maison implantée sur une parcelle de 1 118 m².

Datant de plus d'un an, une nouvelle estimation domaniale a été engagée. La nouvelle estimation fixe la valeur de ces biens à 227 750 €, suivant l'évolution du marché immobilier local.

Il vous est proposé de mettre en vente ce bien au prix de 250 000 €, d'autoriser Monsieur le Maire à signer un mandat de vente avec l'étude de Maître Allard à Douai auprès de l'agence LOGEHOME de Sin le Noble, Guy HOCQUET de Douai, qui proposera les candidats à l'achat.

Le bureau municipal statuera sur l'intérêt de chaque projet sur cet immeuble.

De soumettre ensuite la décision de vente au Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Bien. Avez-vous des questions sur la mise en vente de ce bien que nous appelons Point Rencontre Cybercentre, rue de Douai ?

Madame Masclat ?

Mme MASCLET : Deux questions en fait.

Tout d'abord, pourquoi vendre au-dessus de l'estimation des Domaines ?

Et, comment s'est fait aussi le choix des agences qui ont été retenues pour vendre le bien ?

M. LE MAIRE : Disons que le fait de mettre au-dessus, nous sommes autorisés.

On nous autorise à aller au-dessus, 10% en dessous ou au-dessus.

Voilà tout simplement, Jean-Pierre ?

M. STOBIECKI : Oui, c'est ça, 10% au-dessus. Et nous avons choisi, après un débat au bureau municipal, de regarder avec qui nous pouvions le mettre en vente, quel notaire, quelle société. Il n'y a aucun intérêt de la ville à travailler particulièrement avec ces agences. Ce sont des agences et des notaires sur la place publique.

M. LE MAIRE : Voilà. LOGEHOME, c'est Sin le Noble, sur la rue de Verdun et Guy HOCQUET, je crois qu'il y a une agence à Douai.

Et puis, Maître Allard, pourquoi Maître Allard. Si nous avons dit, je ne sais pas, Maître Machin, c'était pareil. C'est suivant la pertinence et puis des agences, tout simplement.

M. STOBIECKI : Pas de préférence.

M. LE MAIRE : Non. Nous avons dû faire un choix.

Mme MASCLET : Sur Douai, il y a plusieurs agences. Pourquoi celle-là en particulier ?

Est-ce qu'il y a une raison particulière ?

M. STOBIECKI : Aucune raison particulière.

M. LE MAIRE : Aucune raison. Et nous espérons la vendre à 250 000 €, en sachant évidemment que cela peut être négocié.

Ecoutez, s'il n'y a pas d'autre question, Marina étant revenue, je vais pouvoir passer au vote.

Qui est contre ?

M. CAMPISANO : Le cybercentre partant au pôle social dans les locaux qui sont dédiés, mais répartis entre les Epis et le centre-ville ?

M. LE MAIRE : Alors, l'activité cybercentre.

Aujourd'hui, il y a du cybercentre et il y a du point information jeunesse. Donc, ces deux activités font partie du pôle d'action sociale.

Bien évidemment, nous mettons en vente cette maison, mais l'aménagement, la relocalisation de ces différents services, aujourd'hui, nous avons une cible, ce sont les locaux de l'ancienne gendarmerie que nous appelons le SIRFAG.

La partie formation professionnelle va être intégrée, nous avons déjà voté au 1^{er} janvier, à la CAD, au 1^{er} janvier 2014.

Donc, physiquement, la formation professionnelle va quitter Sin le Noble pour Douai Dorignies.

Les bâtiments du SIRFAG ont une belle surface : la mission locale va rester, puisqu'elle ne fait pas partie du SIRFAG, à cet endroit-là.

En bureau municipal, effectivement, nous en avons discuté et il nous semblait là aussi, opportun d'utiliser ce bâtiment et de le consacrer à des activités existantes comme le cybercentre et comme le point information jeunesse, rassemblés certainement avec d'autres activités, rue Gambetta, qui est aussi un beau site.

Nous ne souhaitons pas, aujourd'hui, nous en séparer, compte tenu de l'histoire, de ce cachet, et comme il y aura la mission locale. Pour ne pas laisser à l'abandon les locaux, suite au départ de la formation professionnelle, autant les occuper et nous séparer du bâtiment, rue de Douai.

Voilà la stratégie développée en bureau municipal.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc, vote à l'unanimité. Merci pour ce point.

VOTE A L'UNANIMITE

7.6 – Trottoirs rue Paul Foucaut – Demande de subvention au Conseil Général

M. STOBIECKI : Trottoirs rue Paul Foucaut, demande de subvention au Conseil Général.

Par délibération en date du 19 juin 2012, le Conseil Municipal avait décidé la signature d'une convention avec la CAD pour la réalisation, par cette dernière, des travaux de réalisation des espaces de stationnement sur la rue Paul Foucaut, liés aux aménagements, par la CAD, de la ZAC du Raquet.

La rue Paul Foucaut étant une voie départementale, le Conseil Général peut apporter une subvention pour les trottoirs aménagés le long de cette voie.

Il vous est proposé de solliciter cette subvention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

M. LE MAIRE : Effectivement, cette délibération pourrait, je dis bien pourrait, nous permettre d'obtenir une subvention.

Là, il n'y a rien de garanti non plus, mais en tout cas, il faut la faire. Qui ne tente rien n'a rien. Et notamment, le Conseil Général intervient sur ce que nous appelons les fils d'eau.

Si nous pouvions récupérer un peu, ce serait bien. Maurice ?

M. WANNEPAIN : Sur ces travaux de la rue Paul Foucaut, vous pourriez inclure aussi une voie vélo.

M. LE MAIRE : Il faudra passer par l'Ecoquartier du Raquet.

Très bien. Mais, il y a une voie vélo le long de la rocade aussi qui permet d'accéder...

M. STOBIECKI : Elle a été nettoyée.

M. LE MAIRE : Bien.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

VOTE A L'UNANIMITE

7.7 – Renforcement de la Défense Incendie rue de la Houlette – Convention avec le SIADO

M. STOBIECKI : Renforcement de la défense incendie, rue de la Houlette, convention avec le SIADO. Pour améliorer la capacité de son réseau de défense incendie, du fait notamment de la construction de dix-neuf logements, rue Gilbert Demay, la ville de Sin le Noble souhaite profiter du renouvellement, par le SIADO, de la canalisation d'eau potable, rue de la Houlette et redimensionner le diamètre nominal de la conduite.

Il vous est proposé, à l'instar de ce qui a été réalisé pour la rue de Waziers, d'accepter les travaux de surdimensionnement du réseau potable, pour assurer la conformité du réseau incendie, dont la ville est responsable, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIADO visant à régler les modalités techniques et financières de ces travaux.

Le surdimensionnement du réseau sera pris en charge par la ville de Sin le Noble à raison de 28 822.94 € HT.

La dépense sera prise en charge sur le budget de l'exercice courant au chapitre 23.

C'est une obligation légale pour la ville.

M. LE MAIRE : C'est une compétence obligatoire de la ville, le réseau incendie.

C'est de la compétence de la ville et c'est supporté entièrement par la ville. Donc, il est indispensable, là aussi, nous ne savons jamais, de prolonger le réseau d'incendie vers ce nouveau lotissement de la rue de la Houlette.

Et le SIADO a délibéré ce soir, 04 juillet 2013, pour accepter la convention qui nous lie avec le SIADO, pour le même montant bien sûr, je vous rassure, 28 822.94 € HT.

Des questions sur ces travaux ? Aucune.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Abstention ?

VOTE A L'UNANIMITE

7.8 – Acquisition d’une parcelle – rue Pierre Semard

M. STOBIECKI : Acquisition d’une parcelle rue Pierre Semard.

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que la ville s’est récemment vue proposer une parcelle de 18 m², cadastrée AV n°5, sise rue Pierre Semard à Sin le Noble et appartenant à Monsieur et Madame Golas Stanislas, domiciliés à Sin le Noble, 47, Place de La Montée.

Cette parcelle se situe au bout de l’espace vert de la Maison Mandela, à un emplacement utile pour aménager des places de stationnement PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Les services fiscaux ont estimé cette parcelle à 720 €, prix sur lequel les vendeurs seraient d’accord.

Il vous est proposé de procéder à l’acquisition de cette parcelle cadastrée, comme je l’ai dit précédemment, AV n°5, d’accepter le prix de la transaction à 720 €, de charger l’étude de Maître Thierry Allard de la rédaction de l’acte à intervenir, d’autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette transaction.

La dépense en résultant sera inscrite au budget communal, chapitre 21.

Si vous regardez bien La Montée, c’est cette batterie de garages juste derrière Mandela, l’espace vert, qui tombe plus ou moins en ruine. L’idée est aussi de pouvoir acquérir une série, à terme, de garages, qui sont des propriétés privées pour, je vais dire, requalifier cette zone qui est un peu tristounette aujourd’hui.

M. LE MAIRE : Qui demande à être requalifiée.

Oui, Madame Masclat ?

Mme MASCLAT : Nous n’avons pas de place de stationnement PMR à l’heure actuelle sur cette zone ?

M. LE MAIRE : Si, si, Jean-Pierre ?

M. STOBIECKI : Nous en avons une.

M. LE MAIRE : Juste pratiquement au bout de l’acquisition, au bout de l’espace vert et qui donne tout de suite sur l’accès PMR qui mène à Mandela.

Pour votre information, effectivement, nous avons eu, et cela fait partie du comité de quartier d’ailleurs, des remarques du comité de quartier, sur ce passage qui mène entre la rue Pierre Semard et la rue du 19 mars, sur les garages abandonnés, plus personne n’ose mettre son véhicule dedans.

Il est important de requalifier en sachant que, dans toute cette batterie de garages, ce sont vingt-trois à vingt-quatre garages qui appartiennent à NOREVIE, qu’ils louent à des particuliers et cinq sont privés.

Voilà, l’idée est de discuter avec NOREVIE, bien sûr, là aussi rien n’est gagné, il faut que nous discussions avec NOREVIE pour requalifier cette voie pour le quartier de La Montée.

Des remarques ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

Qui est pour ?

Merci.

VOTE A L’UNANIMITE

IX – VIE ASSOCIATIVE – DEMOCRATIE LOCALE

10.1 – Subvention de démarrage à l’association du comité de quartier « Le Voltaire »

(Monsieur VAN NIEUWENHUYSE s’apprête à partir)

M. LE MAIRE : Nous arrêtons là, si tu t’en vas, nous arrêtons. C’est dommage, parce ce que...

M. KRZYKALA : Pour une association, j'ai juste un truc à dire, c'est quand même directement dans l'intérêt d'une association. Sinon, nous ne pourrions pas leur octroyer leur financement. Je sais qu'il est petit, mais je vous remercie pour eux.

M. LE MAIRE : Bien. Guillaume, vas-y.

M. KRZYKALA : Alors, subvention de démarrage à l'association du Comité de Quartier du Voltaire.

Suite à la reprise des animations du quartier de la Brasserie par l'association du comité de quartier « Le Voltaire » et en prévision des différentes manifestations lors de la ducasse, celle-ci sollicite l'aide financière de la ville pour l'accompagner dans le lancement de ses activités.

Il vous est proposé d'accorder à cette nouvelle association de Sin le Noble une subvention de fonctionnement de démarrage d'un montant de 150 euros.

La dépense sera imputée, chapitre 6574. Voilà !

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions sur cette subvention de fonctionnement, c'est bien ça, Guillaume ?

Bien.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc, tout le monde est pour.

VOTE A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Simplement, Jean-François va nous quitter et nous n'aurons plus le quorum.

Il reste des points à aborder, donc évidemment, le Conseil Municipal va s'arrêter. Les délibérations interviendront la semaine prochaine, puisqu'il y a des éléments importants, notamment tous les contrats du personnel communal, il y en a une flopée.

Donc, c'est important, y compris pour les noms des rues, cela va nous permettre de donner les noms de rue aux différents aménageurs de l'Ecoquartier du Raquet, je passe en revue... voilà, c'est bon.

Le SIADO, c'est important aussi, sur l'état des statuts.

Donc, je vais proposer un Conseil Municipal pour la suite, évidemment, s'il n'y a pas le quorum, il n'y a pas forcément besoin du quorum pour délibérer pour la suite de ce Conseil Municipal.

Donc, je vais regarder et certainement proposer peut-être aux alentours de jeudi prochain.

La règle est moins contraignante, je préfère respecter les délais et provoquer la suite du Conseil Municipal, qui, je rappelle, ne nécessite pas de quorum.

Et donc, je regarde jeudi prochain, le 11 juillet.

C'est bon, le 11 juillet. Est-ce que vous voulez que cela démarre plus tôt ? Dix-huit heures ? Exceptionnellement dix-huit heures ?

Le 11 juillet à dix-huit heures. Très bien.

Nous ferons appel à nouveau aux services de Douai Services pour l'enregistrement du Conseil Municipal.

Bien, merci aux élus et merci au public. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et pour celles et ceux qui partent en vacances, de bonnes vacances.